

# le betteravier



# CBB

Betteraviers belges - Belgische bietentelers



**VENEZ NOUS VOIR À  
LIBRAMONT !**

**LA PULPE**  
**Un enjeu stratégique  
pour notre secteur**

**INDICATEUR DE  
RENTABILITÉ**  
**pour la culture de la  
betterave sucrière**



Dans ce numéro :

- 3 EDITO
- 4 EN BREF
- 5 CIBE
- 6 ISCAL
- 7 EGPC
- 9 MARCHÉ DU SUCRE
- 10 RAFFINERIE TIRLEMONTAISE
- 12 LIBRAMONT
- 14 IRBAB
- 23 OMPBC
- 26 RENCONTRE
- 29 VEGAPLAN
- 32 INDICATEUR DE RENTABILITÉ
- 34 OPCO



Photo : Nadia Servaye

# La pulpe de betterave, un enjeu stratégique pour notre secteur

Alors que les betteraves font de leur mieux dans les champs, un débat fondamental pour notre secteur se déroule à Bruxelles : celui de la propriété et de la valorisation de la pulpe de betterave. Dans le cadre de la révision de l’Organisation Commune de Marché, le Parlement européen examine une proposition de la Commission européenne susceptible de renforcer significativement la position des betteraviers.

Soyons clairs : la pulpe de betterave est historiquement et juridiquement liée au planteur. La réglementation européenne est sans ambiguïté à cet égard. Lorsqu’un planteur ne reprend pas sa pulpe, le fabricant de sucre est tenu de verser une indemnité, en tenant compte de sa valorisation. Ce principe constitue depuis des décennies l’un des fondements de l’équilibre de notre secteur. Cet équilibre n’est pas le fruit du hasard. Traditionnellement, la valeur issue de la production de sucre est partagée entre planteurs et industrie, tandis que les coproduits restent distincts : la mélasse pour l’usine, la pulpe pour le planteur. Aujourd’hui encore, cette règle prévaut et la Commission européenne publie des prix de betteraves hors pulpe, ce qui confirme la pertinence de cette séparation.

Mais le contexte évolue. La pulpe de betterave n’est plus seulement un aliment pour le bétail : elle est devenue un vecteur énergétique de grande valeur. À l’heure de la transition énergétique et de la décarbonation, les sucreries investissent dans des unités de biométhane alimentées par la pulpe ou dans des produits alimentaires innovants à base de celle-ci. Ce qui était jadis un coproduit est aujourd’hui devenu une matière première stratégique et lucrative. C’est précisément pour cette raison qu’il est essentiel que la valeur de cette pulpe soit correctement reconnue et répartie. La proposition de la Commission européenne offre une opportunité claire à cet égard. Elle renforce la position du planteur et garantit que la valeur générée reste au sein du secteur. Car ne soyons pas naïfs : si la pulpe ne constitue plus une source de revenus pour le planteur mais uniquement une source d’économies pour l’industrie, sa valeur risque de s’échapper du secteur. Les coûts de production réduits en usine seront rapidement captés par le marché, les acheteurs de sucre s’appropriant ces gains. Dans ce scénario, c’est toute la filière betteravière qui y perd. Le maintien d’une indemnisation équitable de la pulpe n’est donc pas un détail, mais une pierre angulaire d’un modèle économique sain. Il garantit que la valeur ajoutée des nouvelles applications, telles que la bioénergie, bénéficie à ceux qui la rendent possible : les planteurs de betteraves. C’est pourquoi nous avons appelé les députés européens à ne pas affaiblir la proposition de la Commission, mais au contraire à en soutenir et renforcer les clarifications. Aujourd’hui, la formulation actuelle laisse encore trop de place à l’interprétation, entraînant des controverses juridiques et de l’incertitude pour les planteurs. La clarté est essentielle pour préserver la confiance dans le secteur.

Notre message est simple : si nous voulons que l’innovation et la durabilité portent leurs fruits, la valeur doit être répartie équitablement.

Pendant ce temps, les chantiers agricoles tournent à plein régime et l’automne, avec la campagne betteravière, approche à grands pas. Les rencontres de terrain restent essentielles pour la CBB. Nous nous réjouissons notamment de vous retrouver à la Foire de Libramont, où nous serons présents et disponibles pour échanger avec vous sur ces enjeux et sur l’avenir de notre secteur.

Ensemble, construisons un avenir où la valeur de la betterave, dans toutes ses composantes, est reconnue et pleinement valorisée.

Hendrik Vandamme  
Président CBB





## En bref

**Marché mondial.** Le prix du sucre brut reste proche de son plus bas niveau depuis 2020. L'accélération du broyage de la canne au Brésil et une demande d'éthanol plus faible gonflent l'offre à court terme. Les opérateurs anticipent toutefois un basculement : l'analyste Czarnikow prévoit désormais un déficit de 100.000 tonnes pour 2026/27, contre un excédent de 1,4 million de tonnes attendu auparavant. Le ralentissement de la replantation de canne et la crainte qu'El Niño pèse sur la production en Inde et en Thaïlande alimentent cette attente (Bloomberg et Czarnikow, juin 2026).

**Inde.** L'Inde, autrefois deuxième exportateur mondial de sucre, a interdit ses exportations jusqu'à fin septembre 2026 afin de sécuriser son approvisionnement intérieur. La forte hausse de la transformation de la canne en éthanol (l'Inde a déjà atteint 20 % d'incorporation en 2025, avant l'échéance prévue) et le risque d'El Niño réduisent son excédent exportable, ce qui soutient les prix mondiaux (Business Standard, juin 2026).

**Brésil.** La production de sucre dans la région brésilienne du Centre-Sud a atteint 2.475.000 tonnes en avril, au début de la campagne 2026/27. C'est 55,3 % de plus que sur la même période l'an dernier, indique l'organisation sucrière UNICA. Conjugée à des stocks en hausse, cette forte récolte pèse sur les prix.

**Tereos.** Le groupe sucrier français Tereos, numéro deux mondial, a enregistré une perte nette de 590 millions d'euros sur l'exercice décalé 2025-26. Le chiffre d'affaires a reculé de 13,5 % à 5,13 milliards d'euros. Cette perte s'explique surtout par une dépréciation d'actifs de 499 millions d'euros, dans un contexte de prix du sucre bas (communiqué du 28 mai 2026).

**Cristal Union.** La coopérative Cristal Union verse à ses coopérateurs une rémunération moyenne de 35,14 €/t pour les betteraves contractées, grâce à l'utilisation partielle de la caisse de péréquation collective. Les betteraves excédentaires sont payées 25,50 €/t (le Betteravier français, avril 2026).

**France.** Les betteraviers français signalent une arrivée précoce et générale des pucerons, vecteurs de la jaunisse. Le ministère a accordé plusieurs dérogations phytosanitaires, dont une prolongation de la dérogation pour Movento (spirotétramate) jusqu'au 13 juillet 2026 (le Betteravier français, mai 2026).

**Bruxelles.** La Commission européenne a proposé le 12 juin une aide de 540 millions d'euros pour aider les agriculteurs à acheter des engrais, dont les prix ont flambé avec la guerre au Moyen-Orient. Avec les compléments nationaux, l'enveloppe totale pourrait atteindre 1,5 milliard d'euros. La proposition doit encore être approuvée par les États membres (Reuters / Commission européenne).

**Thaïlande.** La Thaïlande produit au-delà des attentes et augmente ses exportations. Deuxième exportateur mondial, le pays renforce ainsi l'image d'une offre mondiale abondante, ce qui maintient les prix bas (StoneX/ Bloomberg, juin 2026).

## Marcel Jehaes quitte la présidence de la CIBE

Le 20 mai 2026 s'est déroulé l'assemblée Générale CIBE lors de laquelle Guillaume Gandon (France) a été élu au poste de président de la CIBE pour les 2 prochaines années. Il est également vice-président de la confédération des betteraviers de France (CGB) et, depuis 2022, il est également vice-président de l'Association mondiale des producteurs de betteraves sucrière et de canne à sucre (WABCG). Il présidait le Comité économique de la CIBE depuis 2022.

Elisa Roiné

Ont également été élus lors de cette assemblée Arwin Bos (Pays-Bas) au poste de vice-président de la CIBE, Bernhard Conzen (Allemagne) et Hendrik Vandamme (Belgique, actuel président de la CBB) respectivement à la présidence et à la vice-présidence du comité économique de la CIBE.

Guillaume Gandon succède à Marcel Jehaes, ancien président de la CBB. Marcel a débuté au sein de l'organisation betteravière en 1982 à l'âge de 22 ans en tant que délégué à l'usine de Waremme. Il a depuis toujours été présent et impliqué dans l'organisation betteravière, à différents niveaux. En 1996, il est élu en au poste de président du Comité d'usine à Hologne et devient dans le même temps, administrateur à la Fédé-RT et membre du CoCo Hesbaye jusqu'en 2010. Il occupe le poste de vice-président de la Fédé-RT de 1998 à 2010.

Il a également été membre du Conseil d'administration de l'ABW de 2009 jusqu'à sa dissolution en décembre 2024. Il est devenu membre du Bureau de la CBB en 2003 et en devient le président de 2017 à 2021. Il est élu en 2022 président de la CIBE et ce, jusqu'en 2026. Marcel Jehaes aura été bien plus qu'un président : un pilier de l'organisation betteravière, dont le parcours de plus de quarante ans témoigne d'un engagement sans faille et d'une profonde conviction. Jusqu'au bout dévoué à la cause des betteraviers (encore présent lors des manifestations de Bruxelles et de Strasbourg), il aura exercé ses responsabilités avec bienveillance, fidélité et un respect sincère de tous.

Au nom de tous les betteraviers, merci Marcel.



De gauche à droite : Marcel Jehaes, Elisabeth Lacoste et Guillaume Gandon

# Des nouvelles d'Iscal

Un printemps peu bavard du côté d'Iscal ? En effet. Laisser le temps à la nouvelle direction et au nouveau management de prendre leurs marques ? C'est possible. Le 18 mai a eu lieu une première concertation CoCo-Iscal au sujet d'un nouvel Accord Interprofessionnel (AIP) pour 2026/2027. Un peu à la surprise générale, un accord est tombé dès la fin de la réunion. Tout aussi surprenant, un accord renouvelé a suivi le 26 juin, ajustant les termes précédents en fonction des conditions du marché à ce moment-là.

Stefaan Van Haecke

## AIP 2026/2027

Comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises lors des réunions d'hiver, et encore souligné dans le Betteravier de mars : le prix de la pulpe, et surtout l'indemnité de pulpe qui y est liée, est devenu ces quatre dernières années un maillon indissociable de la constitution d'un revenu acceptable issu de la betterave sucrière. Pour nous, en tant que CoCo, un accord interprofessionnel est donc, surtout dans un marché sucrier bas et volatil, en grande partie un accord autour du prix de la pulpe. Les négociations n'ont pas été simples cette année.

La superficie semée en betteraves a nettement reculé dans plusieurs sucreries voisines, y compris chez Iscal. Sur le marché de la pulpe, la saison agitée qui vient de s'écouler se faisait encore fortement ressentir. C'est dans ce contexte que les CoCo et Iscal sont parvenus à un premier accord à la mi-mai. Lorsque les conditions de marché ont changé fin juin, les deux parties se sont à nouveau retrouvées autour de la table, ce qui a donné lieu à un accord renouvelé, et à un nouvel AIP 2026/2027.

L'accord devant encore être détaillé au moment de la rédaction de cet article, nous vous renvoyons, pour plus d'informations, à nos newsletters de CoCo Hainaut-Iscal et CoCo Vlaanderen.

## Conclusion

Négociateur est difficile dans un marché sucrier compliqué, surtout lorsque les résultats financiers d'Iscal sont sous pression (sur le plan opérationnel, un bénéfice est bel et bien réalisé sur chaque tonne de sucre vendue). Il y avait cette année peu de marge pour obtenir beaucoup d'extras. Les négociations montrent toutefois que s'asseoir ensemble autour de la table avec la nouvelle

direction d'Iscal fonctionne toujours. Les deux partenaires, les CoCo et Iscal, espèrent surtout que le marché du sucre se redressera bientôt nettement !

## Campagne 2026/2027

En marge des négociations, il est apparu clairement que des investissements supplémentaires seront réalisés dans l'usine pendant l'intercampagne, afin de rendre le processus de production et de transformation encore plus performant. Cela démontre que les actionnaires continuent de croire fermement en la pérennité d'Iscal, même lorsque le marché traverse un creux. La direction a déjà fixé une date de démarrage : les premières betteraves entreront à l'usine le mardi 15 septembre, pour un lancement du processus de transformation le 16. Nous pouvons également préciser que le système de primes précoces et tardives, tel que connu ces deux dernières années, se maintient dans le nouvel AIP 26/27.

À la demande des deux CoCo, le service Agro a confirmé qu'une préplanification sera envoyée aux planteurs début août. C'est particulièrement important pour les planteurs qui doivent livrer dans les premières semaines de la campagne. Ils pourront ainsi adapter leur stratégie de lutte phytosanitaire, afin de respecter les délais avant récolte.

## Écumes de sucrerie

C'est MAINTENANT la période pour commander vos écumes de sucrerie. Depuis la saison dernière, vous pouvez, en tant que producteur flamand, échapper pendant une plus longue période à votre contribution de coresponsabilité (amende en cas de non-enlèvement des écumes). Il suffit pour cela de commander en une fois la quantité correspondant à 3 ans. L'amende est

alors supprimée pour l'année en cours et les 2 années suivantes. L'accent est mis sur une commande MAINTENANT, car l'obtention des documents de transport et d'importation nécessaires (Iscal étant une entreprise wallonne) auprès de la Mestbank, à la demande d'Iscal, prend un nombre de semaines conséquent. C'est pourquoi il est beaucoup plus difficile pour les producteurs flamands de commander encore des écumes de sucrerie en cours de saison.

# EGPC : un vade-mecum construit par et pour les acteurs de terrain

Au mois de mai 2026, le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) a publié le vade-mecum des États Généraux de la Protection des Cultures (EGPC). Au-delà des nombreuses pistes techniques qu'il rassemble pour réduire l'usage et les risques liés aux produits phytopharmaceutiques, ce document se distingue surtout par la méthode employée pour son élaboration.

Loïs Penasse

Plutôt que de rédiger un guide sur base d'une expertise descendante, le CRA-W, à la demande de la Ministre de l'agriculture, Anne-Catherine Dalcq, a choisi de construire ce vade-mecum à partir des échanges entre les différents acteurs des filières agricoles et horticoles wallonnes. Une démarche qui mérite d'être soulignée.

## Une page blanche comme point de départ

Les États Généraux de la Protection des Cultures avaient pour objectif d'identifier des solutions permettant de réduire progressivement la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse, tout en tenant compte des réalités agronomiques, économiques et techniques des exploitations.

Pour y parvenir, les organisateurs sont partis d'une

page blanche. L'ambition n'était pas de faire valider des propositions déjà établies, mais bien de faire émerger les réflexions du terrain à travers un vaste processus de concertation.

Entre janvier et février 2026, neuf groupes filières ont été constitués. Au total, 45 demi-journées de travail ont été organisées, soit cinq réunions pour chacune des filières représentées.

## Une représentation de toute la chaîne de valeur

L'un des points forts de la démarche réside dans la diversité des participants. Les réunions ont réuni des agriculteurs, des centres pilotes, des instituts de recherche, des organisations professionnelles, des formateurs, des entreprises d'approvisionnement, des

distributeurs, des représentants des administrations ainsi que des associations environnementales.

Plus de cent organisations ont contribué aux échanges. Pour la filière betteravière, la Confédération des Betteraviers Belges (CBB), l'IRBAB, la Raffinerie Tirlemontoise, Iscal et plusieurs autres acteurs du secteur ont participé aux discussions.

Cette diversité avait pour objectif de confronter les points de vue, de mettre en évidence les contraintes de chacun et d'identifier des pistes réalistes et applicables sur le terrain.

Une méthodologie commune pour toutes les filières

Les travaux ont été structurés autour de cinq grandes thématiques :

- l'évolution des bioagresseurs et les conséquences du changement climatique ;
- l'amélioration variétale et les perspectives offertes par les nouvelles techniques génomiques ;
- les approches systémiques intégrant rotations, techniques culturales et lutte intégrée ;
- le développement du biocontrôle, des biostimulants et des outils d'aide à la décision ;
- les attentes des filières aval et les exigences liées à la valorisation des productions.

Afin de garantir l'équilibre des débats, les réunions ont été animées par une société de communication indépendante et neutre. Les échanges étaient encadrés techniquement par les experts du CRA-W et des centres pilotes.

Cette organisation visait notamment à assurer une représentation équilibrée des différents intérêts, à garantir des temps de parole équitables et à produire des résultats comparables entre les différentes filières.

Un document de synthèse plutôt qu'un consensus absolu

Le CRA-W insiste sur un point important : la participation aux réunions ne signifie pas nécessairement l'adhésion de chaque participant à l'ensemble des conclusions du document.

Le vade-mecum constitue avant tout une synthèse des réflexions issues des échanges. Il rassemble des visions parfois différentes, voire divergentes, afin de faire ressortir les pistes jugées les plus pertinentes par les groupes de travail.

Cette précision illustre la volonté des organisateurs de préserver la richesse des débats plutôt que de rechercher à tout prix un consensus de façade.

Un document appelé à évoluer

Les auteurs présentent ce premier vade-mecum comme une base de travail évolutive. Les connaissances scientifiques, les résultats d'essais, les innovations techniques et les retours d'expérience des agriculteurs continueront d'alimenter les réflexions dans les années à venir.

Cette approche pragmatique reconnaît que la réduction des produits phytopharmaceutiques ne repose pas sur une solution unique, mais sur la combinaison progressive de nombreux leviers agronomiques, techniques et organisationnels.

Au final, l'un des principaux enseignements des EGPC réside peut-être moins dans les solutions proposées que dans la méthode employée : mettre autour de la même table l'ensemble des acteurs concernés afin de construire collectivement les pistes d'avenir de la protection des cultures en Wallonie.

La Commission suspend l'IPR pour le sucre brut de canne

Elisa Roiné

Une stabilisation prudente des cours

Après les turbulences des premiers mois de l'année, imputables au conflit géopolitique actuel et à ses répercussions sur les marchés de l'énergie et des matières premières, le marché du sucre semble se stabiliser depuis le début du mois de mai, avec une moyenne de 377 €/t en mai et 385 €/t en juin. Les cours du sucre blanc sur le marché de Londres ont ainsi progressivement retrouvé une trajectoire moins volatile.

Un commerce extérieur européen sous tension

Sur la période octobre 2025 – mars 2026, le bilan des échanges de sucre au sein de l'Union européenne illustre l'ampleur des tensions qui pèsent sur la filière. En régime normal (avec droits de douane), les importations se sont élevées à environ 410 000 tonnes, tandis que les exportations atteignaient 951 000 tonnes. Le solde de 540 000 tonnes ayant quitté le territoire européen témoigne de la pression exercée sur les disponibilités internes.

En parallèle, sous le régime de perfectionnement actif (IPR), 478 000 tonnes ont été importées sans droits de douane — dont 381 000 tonnes de sucre brut de canne et 97 000 tonnes de sucre blanc — pour seulement 134 000 tonnes réexportées après transformation. Ce régime dégage donc une entrée nette de 344 000 tonnes en franchise de droits sur le marché européen. À 506 €/t en mars 2026, le cours du sucre blanc européen confère à ces volumes entrants sans taxe un poids économique considérable pour la filière.

La Commission suspend l'IPR pour un an

Face à ce constat, et grâce aux efforts conjoints des différents syndicats européens, de la CIBE et de la CBB, la Commission européenne a consenti, depuis le 27 mai 2026 et pour une durée d'un an, à suspendre le régime de perfectionnement actif pour le sucre brut de canne. Pour rappel, l'IPR permet d'importer du sucre brut et du sucre blanc destinés à être transformés en UE sans acquittement de droits de douane, à condition que ce sucre soit réexporté après transformation. Ce régime, non soumis à des quotas, est largement utilisé par des pays tiers exportateurs de sucre — notamment le Brésil — comme voie d'accès préférentielle au marché européen.

Année après année, à mesure que les volumes transitant par l'IPR progressaient, les importations classiques soumises à droits de douane ont diminué en proportion inverse. Plus préoccupant encore, l'écart entre les quantités importées sous ce régime et celles effectivement réexportées après transformation s'est lui aussi creusé, soulevant des questions sur l'incidence réelle du dispositif sur les disponibilités du marché intérieur.

Et maintenant ?

La suspension décidée par la Commission constitue une réponse concrète, même si provisoire, aux distorsions que ce régime engendre. Un délai de six mois est prévu pour que la Commission examine l'incidence de cette suspension et prenne, le cas échéant, les mesures qui s'imposent. La mesure reste applicable jusqu'au 27 mai 2027.



# Prix définitif 2025, campagne 2026 et premières orientations pour 2027

À l'approche de la campagne 2026, plusieurs informations importantes ont été communiquées aux planteurs concernant le prix définitif des betteraves 2025, l'organisation de la prochaine campagne et les premières discussions relatives au contrat 2027.

Loïs Penasse

## Un prix final de 33,24 €/t pour la récolte 2025

La Raffinerie Tirlemontoise a transmis les éléments permettant de calculer le prix définitif des betteraves récoltées en 2025. Pour rappel, le contrat 2025 introduisait une nouvelle méthode de calcul du prix de référence du sucre, intégrant pour la première fois une part du sucre exporté hors de l'Union européenne. Sur base d'un Price Reporting européen moyen de 512 €/t, d'un prix moyen du sucre exporté de 359 €/t et d'une part exportée de 8,11 %, le prix de référence du sucre s'établit à 494 €/t.

La grille contractuelle conduit ainsi à un prix contrat tout compris de 30,88 €/t à 17°Z. Après déduction des primes et réfections nettes (1,86 €/t), le prix de base ressort à 29,02 €/t à 17°Z. En tenant compte de la richesse moyenne de campagne de 18,29°Z, le prix final tout compris atteint 33,24 €/t.

## 16 % des volumes livrés hors contrat

Les rendements exceptionnellement élevés de 2025 ont toutefois entraîné des dépassements de contrat :

- 3 % des betteraves ont été rémunérées à 75 % du prix de base, soit 24,93 €/t à 18,29°Z ;
- 13 % des betteraves ont été rémunérées à 50 % du prix de base, soit 16,63 €/t à 18,29°Z.

Au total, 16 % des volumes livrés se retrouvent hors contrat, ce qui réduit sensiblement le revenu moyen de nombreux planteurs.

## À retenir

En raison de la situation financière actuelle de la RT, aucun complément de prix supplémentaire ne sera versé cette année.

Les organisations de planteurs rappellent que l'intégration du prix mondial dans le calcul du prix de référence a contribué à tirer le prix final vers le bas, même si la part exportée est restée relativement limitée.

## Campagne 2026 : démarrage le 5 octobre

La RT annonce un début de campagne au 5 octobre 2026. Comme l'an dernier, une petite campagne préalable sera organisée à Tirlemont pour transformer le jus dense restant de la récolte 2025 avant le lancement de la campagne principale.

### Pulpes surpressées : volumes limités

La réduction des surfaces betteravières entraîne également une diminution des volumes de pulpes disponibles. Les commandes dépassant les quantités produites, la RT limitera les attributions de 2026 à 65 % des volumes enlevés en 2025.

- Prix planteur : 28 €/t à 23,5 % de matière sèche
- Prix commerce : 30 €/t à 23,5 % de matière sèche

Cette différenciation a été obtenue afin de maintenir un avantage pour les planteurs par rapport au marché extérieur.

## Premières discussions pour le contrat 2027

Les négociations entre les organisations de planteurs et la RT ont déjà commencé. Deux orientations principales se dégagent :

### • Retour à 100 % du contrat de base

Après les réductions de surfaces de 15 % en 2025 et de 25 % en 2026, la RT souhaite revenir aux volumes contractuels habituels. Les organisations de planteurs demandent toutefois une certaine flexibilité dans les emblavements.

### • Prix minimum garanti

La RT indique vouloir maintenir un prix minimum garanti de 27 €/t à 17°Z.

Ce niveau reste jugé insuffisant au regard des coûts de production actuels et des risques supportés par les planteurs.

## Un signal positif malgré les inquiétudes

Le principal élément encourageant réside dans la volonté affichée par la RT de revenir à 100 % des volumes de base, ce qui constitue un signal en faveur du maintien des deux usines.

Dans un contexte de marchés du sucre toujours très volatils, les négociations des prochains mois seront déterminantes pour l'avenir de la culture betteravière. Les organisations de planteurs indiquent qu'elles continueront à défendre une rémunération permettant de couvrir les coûts de production et d'assurer la pérennité des exploitations.

Les planteurs seront informés au fur et à mesure de l'évolution des discussions concernant le contrat 2027.



# Panorama®



## Solution unique contre les maladies en betteraves

- **Combinaison** de prothioconazole et metconazole
- Bonne efficacité **contre plusieurs maladies**
- **Agréation large** : betteraves sucrières et fourragères, toutes céréales et colza

certisbelchim.be

Panorama (31120P/B, 90 g/l metconazole + 250 g/l prothioconazole) est un produit de Globachem. Utilisez les produits phytosanitaires en toute sécurité. Lisez attentivement l'étiquette avec les informations sur le produit avant utilisation. Assurez-vous de ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son emballage.

  
**Globachem**  
Your Crop Counts

  
**Certis Belchim**  
GROWING TOGETHER

# Retrouvez la filière betteravière au Pôle One Health de la Foire de Libramont

À l’occasion de la Foire de Libramont, du 24 au 27 juillet 2026, la filière betteravière sera présente au sein du Pôle One Health, situé dans le Hall 1. Cette initiative rassemble les acteurs de la santé végétale, de la santé animale et de la sécurité alimentaire afin de montrer au grand public tout le travail réalisé « de la terre à l’assiette ».

Loïs Penasse & Stefaan Van Haecke

La betterave sucrière y occupera naturellement une place importante. Aux côtés de la CBB, de la Raffinerie Tirlemontoise, d’Iscal et de nombreux autres partenaires, les visiteurs pourront découvrir comment la production agricole contribue à une alimentation sûre, durable et de qualité.

## Un lieu de rencontre pour l’ensemble de la chaîne alimentaire

Le Pôle One Health rassemble cette année 18 partenaires qui représentent les différents maillons de la chaîne alimentaire. Les visiteurs pourront ainsi découvrir le rôle de nombreux acteurs qui interviennent quotidiennement aux côtés des agriculteurs.

Parmi eux, Seed@Bel présentera le travail réalisé dans le secteur des semences, point de départ de toute production agricole. BELFertil expliquera l’importance de la fertilisation pour garantir des cultures performantes et des sols productifs, tandis que le Service pédologique de Belgique mettra en avant son expertise en matière de connaissance

et de préservation des sols. Les questions liées à la protection des cultures seront abordées par Belplant, qui représente les entreprises actives dans les solutions de protection des plantes. Les visiteurs pourront également rencontrer les représentants de Vegaplan, chargés de la certification des exploitations agricoles, ainsi que ceux de la Fédération nationale des entrepreneurs agricoles, partenaires incontournables pour de nombreux travaux réalisés dans les exploitations.

La filière betteravière sera quant

à elle représentée par la Confédération des Betteraviers Belges (CBB), la Raffinerie Tirlemontoise et Iscal, illustrant le parcours du sucre depuis la culture de la betterave jusqu’à sa transformation industrielle.

Le pôle accueillera également des organisations représentant les filières céréalières, horticoles et animales, ainsi que les autorités fédérales telles que l’AFSCA, le SPF Santé publique et Sciensano. Ensemble, elles illustrent parfaitement le concept « One Health », qui



repose sur le lien étroit entre la santé des plantes, des animaux, de l’environnement et des consommateurs.

## Une crêpe qui raconte toute une filière

Cette année, le Pôle One Health a choisi la crêpe comme fil conducteur. Derrière ce produit simple et apprécié de tous se cachent de nombreuses matières premières agricoles : farine de blé, lait, œufs... et bien sûr le sucre issu des betteraves belges. Chaque ingrédient illustre le travail de nombreux professionnels qui œuvrent chaque jour pour garantir la qualité des produits alimentaires tout en préservant la santé des plantes, des animaux et des consommateurs.

## Testez vos connaissances et gagnez une crêpe

Les planteurs sont cordialement invités à venir participer au quiz interactif organisé sur le stand. En répondant aux différentes questions sur l’agriculture, l’alimentation et les filières de production, ils pourront tenter de remporter une délicieuse crêpe. Au-delà de l’aspect ludique, ce quiz est aussi l’occasion de mieux comprendre comment les différents maillons de la chaîne alimentaire collaborent pour répondre aux attentes de la société.

## Planteurs, venez nous rencontrer !

Le secteur betteravier connaît une actualité dense, et notre stand est l’endroit idéal pour obtenir des réponses directes et faire entendre votre voix. Le nouvel AIP chez Iscal, les intentions d’emblavement à la Raffinerie Tirlemontoise, la défense de votre rentabilité (et de celle de l’usine) face au prix du sucre, ou encore les « outils » dont nous disposerons demain pour cultiver la betterave : autant de sujets que vous pourrez aborder sans détour avec nous.

Les secrétaires des deux associations de planteurs (Iscal et Raffinerie Tirlemontoise) seront présents, entourés d’administrateurs de la CBB et de ses comités régionaux, et un représentant des sucreries se joindra

régulièrement aux échanges. En tant que CBB, nous représentons 5.500 planteurs de betteraves (1/3 des exploitations de grandes cultures certifiées) et défendons en permanence vos intérêts, au sein de Vegaplan, contre l’excès de formalités administratives. Vous pourrez d’ailleurs y discuter directement avec Vegaplan de l’outil gratuit d’enregistrement numérique des cultures et de la manière de garder le cahier des charges praticable pour chaque planteur.

Les représentants de la filière seront présents durant toute la foire pour vous accueillir et répondre à vos questions. Que vous souhaitiez échanger sur l’actualité de la culture, les enjeux de la filière ou simplement découvrir cette initiative, n’hésitez pas à passer nous voir, ne fût-ce que pour partager un moment convivial. Rendez-vous du 24 au 27 juillet 2026 au Hall 1 de la Foire de Libramont. **Nous vous attendons nombreux pour relever le défi du quiz, partager un moment convivial autour d’une crêpe au sucre belge et échanger sur l’avenir de notre filière.**





INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL  
Molenstraat 45, B-3300 Tienen—info@irbab.be—www.irbab-kbivb.be

## Techniques culturales betteravières

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE-CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES



# Fongi Memo 2026

Dorien Vanderveken & Lisa Ponet

Après deux années particulièrement intenses pour la cercosporiose en 2023 et 2024, on craignait également en 2025 une nouvelle forte pression de cette maladie foliaire. Grâce à la prise de conscience nécessaire des betteraviers, qui ont su intervenir à temps après le dépassement du seuil de traitement au moyen d'une application fongicide efficace, la pression de la cercosporiose a toutefois pu être maintenue dans des limites relativement acceptables sur la plupart des parcelles en 2025.

Les conditions météorologiques défavorables du mois d'août, relativement sec, ont également contribué à empêcher une extension explosive de la maladie. Néanmoins, la vigilance reste absolument de mise afin de pouvoir également maîtriser cette maladie en 2026.

## Bilan 2025

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre de parcelles ayant atteint le premier, le deuxième et même le troisième seuil de traitement au fil des semaines dans notre réseau d'observation au cours des quatre dernières années. Les seuils de traitement concernent les quatre maladies présentes dans la culture de la betterave sucrière, à savoir la cercosporiose, l'oïdium, la rouille et la ramulariose. En 2025, le dépassement des seuils était principalement dû à la présence de cercosporiose, bien que dans certaines régions des seuils de traitement pour la rouille aient également été dépassés. L'oïdium et la ramulariose n'ont été observés

qu'occasionnellement en 2025 et n'ont donc pas posé de problème en termes de gestion.

Le semis précoce des betteraves sucrières en 2025 a entraîné une fermeture plus rapide des lignes que la moyenne des années précédentes. Par conséquent, la vigilance concernant le développement des maladies foliaires a été important dès la seconde moitié du mois de juin. Ainsi, lors de la dernière semaine de juin, des premiers symptômes de cercosporiose ont déjà été observés dans 6 % des parcelles suivies. La présence précoce de cette maladie en 2025 s'explique notamment par la grande quantité d'inoculum restée dans le sol à la suite de la forte pression de cercosporiose en 2024.

Malgré cette attaque précoce dans certaines parcelles, le nombre de champs présentant les premiers symptômes a augmenté un peu plus lentement en juillet 2025 qu'en 2024, année au cours de laquelle une augmentation explosive avait été observée en l'espace de deux semaines en raison d'une période particulièrement pluvieuse. Néanmoins, le premier traitement fongicide a été réalisé en moyenne vers la mi-juillet en 2025, alors qu'en 2024 il n'intervenait plutôt qu'à la fin du mois de juillet. Cela montre qu'en 2025, grâce à une meilleure prise de conscience de l'importance d'un traitement opportun, les interventions ont été réalisées plus rapidement après l'apparition des premiers symptômes.

En ce qui concerne le deuxième seuil de traitement, une tendance globalement similaire a pu être observée au cours des deux dernières années. Toutefois, le deuxième traitement a également été effectué en moyenne plus tôt en 2025 qu'en 2024. Dans les parcelles destinées à une récolte tardive et semées avec une variété peu tolérante à la cercosporiose, un troisième traitement (et même, dans une moindre mesure, un quatrième) a souvent été appliqué. Cependant, dans plus de la moitié des parcelles suivies, aucun troisième seuil n'a été atteint à la deuxième semaine de septembre.

En résumé, une attaque précoce de cercosporiose a pu être observée en 2025 dans certaines parcelles ou régions. Toutefois, cette infection

ne s'est pas traduite au cours de l'été par une évolution explosive, mais plutôt par une augmentation progressive du nombre de parcelles atteignant un seuil de traitement. Grâce aux conditions (localement) sèches de l'été 2025 et à la vigilance accrue des agriculteurs en matière d'intervention rapide, le développement de la cercosporiose (et des autres maladies foliaires) est resté sous contrôle dans la majorité des parcelles.

## Facteurs de risque

Avant de recourir aux fongicides pour limiter la propagation de la cercosporiose après l'apparition des premiers symptômes, certaines mesures préventives peuvent être mises en œuvre afin de réduire autant que possible l'infection et le développement de la maladie. Les effets de ces mesures peuvent être exploités tout au long de la saison des maladies foliaires afin de mieux maîtriser la pression de la cercosporiose :

## Rotation culturale longue

Selon les directives de la lutte intégrée (IPM), une rotation d'au moins 1 sur 3 est recommandée pour la culture de la betterave sucrière. Outre, par exemple, les nématodes, la cercosporiose bénéficie également d'une rotation culturale trop courte, qui permet au pathogène de recoloniser ou d'infecter rapidement la culture. C'est pourquoi il est recommandé de ne pas cultiver de betteraves plus d'une fois tous les 4 ans sur une même parcelle, voire d'adopter une rotation encore plus large. Une rotation plus longue permet de réduire davantage la quantité d'inoculum actif de cercosporiose présent dans le sol que ne le ferait une rotation plus courte.

## Labour (après les betteraves)

Une préparation du sol avec retournement après la récolte des betteraves sucrières permet d'enfouir les résidus foliaires infectés. Cet inoculum de cercosporiose a ainsi moins de chances de remonter à la surface et d'infecter les parcelles voisines l'année suivante.

## Eviter la proximité d'inoculum de cercosporiose de l'année précédente non incorporé au sol

Cela concerne notamment les feuilles, ainsi que les résidus présents sur les tas de betteraves ou les zones de chargement. Lorsque ces résidus se trouvent à proximité immédiate de votre parcelle de betteraves actuelle et qu'ils sont encore présents en surface, l'inoculum de cercosporiose peut sporuler lorsque les conditions sont favorables. Les spores ainsi produites peuvent alors atteindre votre parcelle voisine de betteraves et provoquer une infection. Le même phénomène peut se produire lorsque, l'année précédente, des parcelles de betteraves fortement infectées étaient situées en bordure de votre parcelle actuelle.

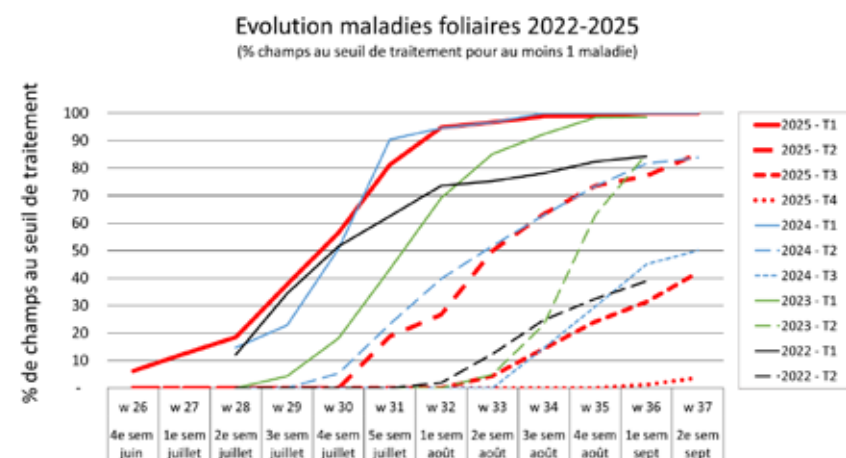


Figure 1 : L'évolution de l'atteinte des premier, deuxième et troisième seuils dans les parcelles d'observation de 2022 à 2025.



Figure 2: Caractéristiques de 4 maladies foliaires de la betterave sucrière: la cercosporiose, l'oïdium, la ramulariose et la rouille.



Les facteurs mentionnés ci-dessus sont liés à la proximité et à la quantité d'inoculum de cercosporiose. Des facteurs (micro) climatiques peuvent également constituer un risque supplémentaire en favorisant l'infection, le développement et la sporulation de la cercosporiose :



Limiter les zones humides et peu ventilées

Dans les zones de votre parcelle où, par exemple, l'eau s'infiltre plus difficilement ou en présence d'une végétation dense telle que des haies ou des arbres, situées dans un angle ou en bordure de parcelle, l'humidité de l'air peut être plus élevée que dans des zones plus sèches et bien ventilées.

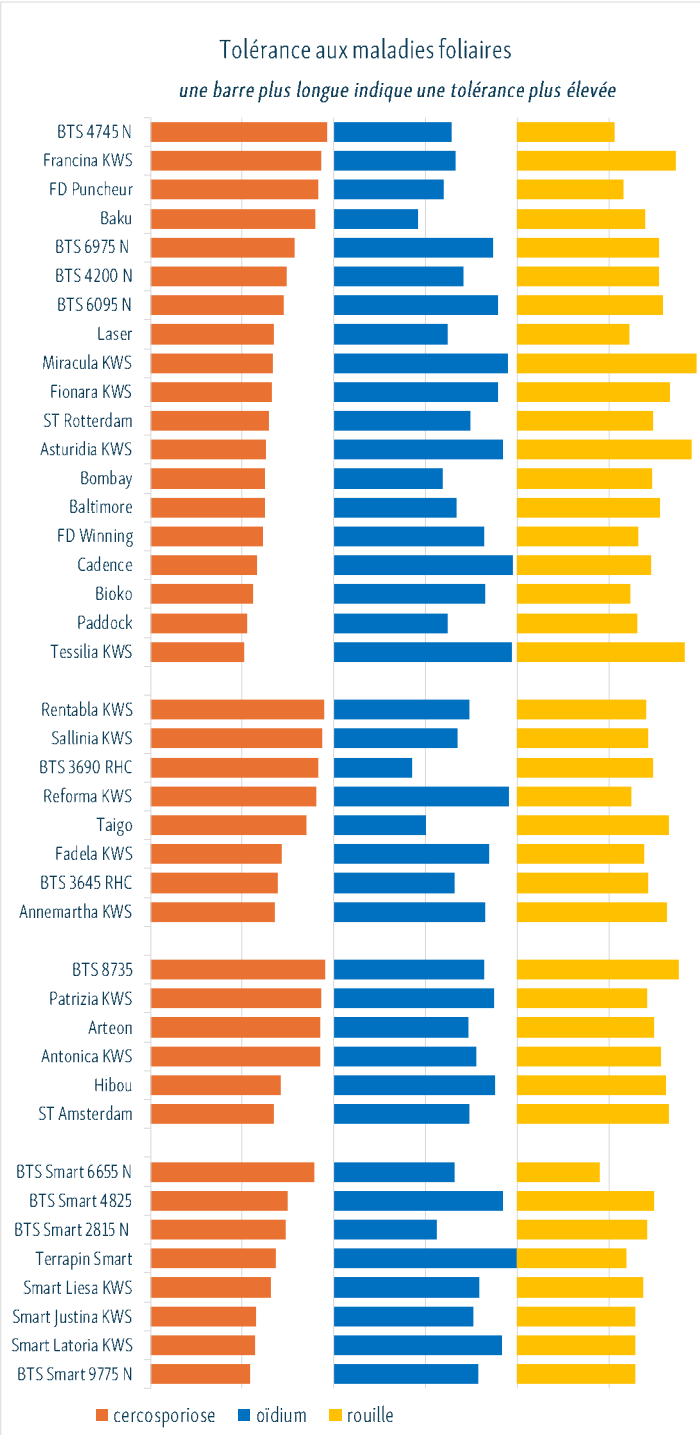


Figure 3 : Tolérance des variétés de betteraves sucrières aux trois principales maladies foliaires : plus la barre est longue, plus la tolérance est élevée.

Une humidité relative élevée (>90 %) au niveau du couvert foliaire des betteraves crée des conditions optimales pour l'infection et la sporulation de la cercosporiose.

Un climat chaud et humide peut également favoriser le développement de la cercosporiose. Les conditions météorologiques à l'origine de ces situations ne sont toutefois pas maîtrisables. En revanche, le choix variétal relève de la décision de l'agriculteur et peut avoir un impact important sur la pression de la cercosporiose dans sa parcelle. Vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires concernant la sensibilité ou la tolérance variétale à la cercosporiose, ainsi que la nécessité de traitements fongicides en fonction de la sensibilité et de la date de récolte des betteraves sucrières.

Tolérance variétale

Le choix d'une variété tolérante constitue un levier important pour une lutte intégrée et efficace contre la cercosporiose. Dans le graphique ci-joint, la tolérance aux maladies foliaires de chaque variété est représentée par une valeur objective : le pourcentage moyen d'attaque foliaire au cours de la saison. Le graphique montre que les variétés diffèrent sensiblement dans leur tolérance à la cercosporiose et aux autres maladies foliaires.

Apport des traitements fongicides en fonction de la date de récolte et de la tolérance variétale

En 2025, l'IRBAB a réalisé un essai au champ afin d'évaluer différentes stratégies de traitements fongicides en fonction du choix variétal. Pour 24 variétés présentant des niveaux de tolérance variés à la cercosporiose, la santé foliaire et le rendement ont été mesurés, avec et sans traitements fongicides, et ce pour une récolte précoce (22 septembre) et une récolte tardive (13 novembre). Les traitements ont été appliqués dès que le seuil d'intervention général a été atteint. Dans le cas de la récolte précoce, cela a conduit à deux traitements, contre trois pour la récolte tardive. Ce dispositif expérimental a permis d'évaluer la valeur ajoutée et la rentabilité des traitements en fonction de la variété et de la date de récolte.

La figure 4 à la page suivante présente l'évolution du rendement moyen en sucre des 24 variétés, avec et sans fongicides, pour les récoltes précoce et tardive. Les rendements sont exprimés relativement au rendement sans fongicides lors de la récolte précoce.

Pour la récolte précoce, deux traitements fongicides ont entraîné une augmentation moyenne du rendement de 9,1 %. Pour la récolte tardive, l'effet était encore plus marqué, avec une augmentation de rendement de 21,5 %. La valeur économique des traitements fongicides est donc la plus élevée en cas de récolte tardive.

La réponse au rendement variait toutefois fortement d'une variété à l'autre, comme le montre le boxplot (figure 5).

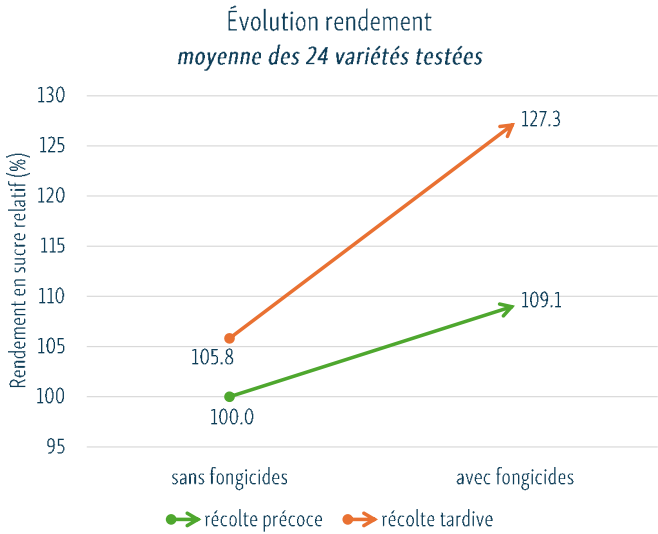


Figure 4 : Évolution du rendement moyen en sucre avec et sans traitement fongicide, en cas de récolte précoce et de récolte tardive.

Pour la récolte précoce, le gain de rendement allait de +0,1 % à +16,6 %. Pour la récolte tardive, l'augmentation du rendement était plus élevée pour toutes les variétés, avec des valeurs comprises entre +13,1 % et +29,1 %.

Les variétés présentant les plus faibles gains de rendement étaient systématiquement celles ayant une forte tolérance à la cercosporiose. Ce type de variétés est disponible sur le marché depuis quelques années et l'offre s'élargit d'année en année. Toutefois, cette tolérance pourrait être contournée par l'évolution du pathogène.

Ces résultats montrent qu'une protection fongicide réalisée en temps opportun, selon les seuils d'intervention, reste essentielle

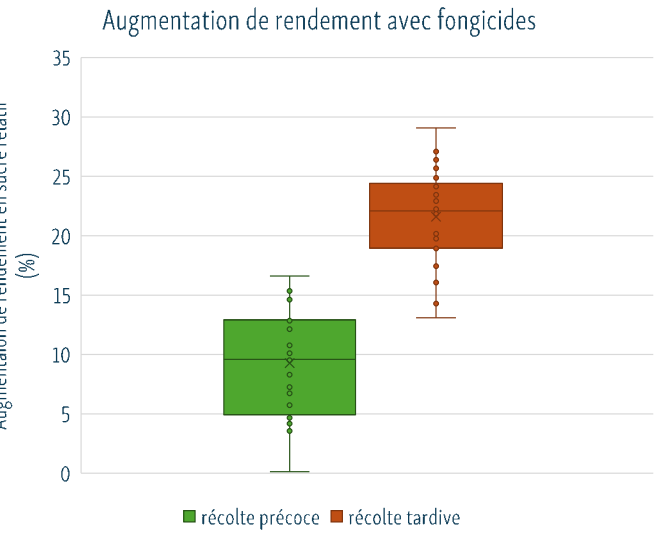


Figure 5 : Dispersion du gain de rendement en sucre entre les variétés avec traitement fongicide, en cas de récolte précoce et tardive.

pour toutes les variétés afin de garantir le rendement, quel que soit leur niveau de tolérance, et en particulier en cas de récolte tardive.

Bien que la réponse en rendement soit plus limitée chez les variétés fortement tolérantes, il reste recommandé de traiter également ces variétés dès que le seuil d'intervention est dépassé (pour la cercosporiose dès l'apparition des premiers symptômes), malgré un coût de semences plus élevé. Ceci est important non seulement pour sécuriser le rendement, mais aussi dans le cadre de la gestion de la résistance de la cercosporiose et du maintien de la durabilité de cette tolérance. En fonction de la pression observée et de la date de récolte prévue, le schéma de traitement peut toutefois être adapté, par exemple en réduisant le nombre d'applications.

N'oublions pas non plus que les résultats de rendement des variétés publiés dans le Betteravier de décembre 2025 ne sont valables qu'en cas de lutte optimale contre les maladies.

Seuils de traitements

Afin de déterminer le moment opportun pour traiter les maladies foliaires de la betterave sucrière, un tableau présentant les seuils d'intervention est repris ci-dessous à titre de référence. Ces seuils varient selon les différentes maladies, car toutes les maladies foliaires n'ont pas le même impact sur le rendement en sucre.

Jusqu'en 2023, il était toléré de n'intervenir que lorsque 5 % des feuilles dans une parcelle de betteraves présentaient des symptômes de cercosporiose, compte tenu de la pression généralement faible et tardive de cette maladie. Toutefois, la situation a évolué et, depuis 2024, le seuil de nuisibilité pour la cercosporiose a été renforcé au niveau des premiers symptômes observés. Cela signifie que dès l'apparition des premières taches visibles dans votre parcelle, un traitement fongicide doit être appliqué le plus rapidement possible, en tenant bien entendu compte des conditions météorologiques. Le seuil d'intervention suivant pour la cercosporiose est fixé à 5 % de feuilles présentant des symptômes. Pour les observations réalisées après le 20 août, un seuil

| Seuils de traitement | Jusqu'au 20 août                                                            | Après le 20 août           |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Cercosporiose        | Premiers symptômes<br>(5% des feuilles après le 1 <sup>er</sup> traitement) | 20% des feuilles atteintes |
| Ramulariose          | 5% des feuilles atteintes                                                   | 20% des feuilles atteintes |
| Oïdium / Rouille     | 15% des feuilles atteintes                                                  | 30% des feuilles atteintes |

moins strict de 20 % est appliqué. Les traitements effectués après la mi-septembre ou à moins de 45 jours de la récolte ne sont plus rentables et sont donc déconseillés.

Afin de déterminer si le seuil d'intervention est atteint, il est recommandé d'observer chaque semaine au moins 50 feuilles réparties dans l'ensemble de la parcelle. Il est conseillé de prélever des feuilles situées dans la couronne centrale (ni les plus âgées, ni les plus jeunes). Lorsque ces observations montrent que le seuil est atteint et qu'un traitement fongicide a été appliqué peu de temps après, on peut compter sur une période de protection assurée par le fongicide utilisé, et les observations doivent être reprises deux semaines après le traitement. Si un nouveau seuil est alors atteint, il est recommandé d'effectuer un nouveau traitement (parfois trois semaines après le traitement précédent).

Solutions agréés en 2026

Les substances actives autorisées en 2026 peuvent être réparties en quatre familles selon leur mode d'action : les triazoles, les

SDHI, les amines et les strobilurines. Au cours de l'année 2025, deux nouvelles formulations ont été ajoutées à la gamme de fongicides disponible : Maganic (difénoconazole + prothioconazole) et Cortina (prothioconazole). En plus des produits déjà connus, ces nouvelles solutions pourront également être utilisées cette année en culture de betterave sucrière pour la lutte contre les maladies foliaires.

Quelle est l'efficacité des fongicides autorisés ?

Jusqu'à il y a trois ans, le tétraconazole et surtout le difénoconazole étaient les principales triazoles utilisées en culture de betterave sucrière pour lutter contre les maladies foliaires. Depuis 2023, le méfentrifluconazole a été introduit, et en 2024, le metconazole ainsi que le prothioconazole ont été ajoutés à la liste. C'est surtout ce dernier qui a démontré son efficacité au cours des dernières années. Le tableau ci-dessous présente les résultats d'essais de 2025, indiquant le gain de rendement des (combinaisons de) fongicides autorisés, en comparaison avec un témoin non traité.

Tableau 1 : Aperçu des fongicides autorisés en culture de betteraves sucrières. Bleu = les 5 différents triazoles, jaune = les amines, rose = les SDHI, orange = les strobilurines, vert = les fongicides multisites.

| Nom                                | Matières actives    | Dose (l/ha) | Nombre max. applications | Remarques                                                                     |
|------------------------------------|---------------------|-------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Panorama, Slipstream, Superpole    | prothioconazole     | 0,6         | 1                        |                                                                               |
|                                    | metconazole         |             |                          |                                                                               |
| Propulse, Yearling, Inter Blast... | prothioconazole     | 1,2         | 2                        |                                                                               |
|                                    | fluopyrame          |             |                          |                                                                               |
| Cortina                            | prothioconazole     | 0,4         | 2                        | Produit nécessitant un partenaire en mélange pour lutter contre cercosporiose |
| Maganic                            | difénoconazole      | 0,8         | 1                        |                                                                               |
|                                    | prothioconazole     |             |                          |                                                                               |
| Spyrale                            | difénoconazole      | 1,0         | 1                        | ZNT 20m et 90% réduction dérive                                               |
|                                    | fenpropidine        |             |                          |                                                                               |
| Revystar Gold, Verydor             | mefentrifluconazole | 1           | 2                        |                                                                               |
|                                    | fluxapyroxad        |             |                          |                                                                               |
| Eminent, Belrose, Rivior, ...      | tétraconazole       | 0,8         | 2                        | Produit nécessitant un partenaire en mélange pour lutter contre cercosporiose |
| Dynergy, Belanty, ...              | mefentrifluconazole | 1,5         | 2                        | Produit nécessitant un partenaire en mélange pour lutter contre cercosporiose |
| Type Geyser                        | difénoconazole      | 0,5         | 3                        | Produit nécessitant un partenaire en mélange pour lutter contre cercosporiose |
| Bicanta, Angle, Quadris Gold       | difénoconazole      | 1,0         | 2                        | Produit nécessitant un partenaire en mélange pour lutter contre cercosporiose |
|                                    | azoxystrobine       |             |                          |                                                                               |
| Telescope                          | difénoconazole      | 1,0         | 2                        | Produit nécessitant un partenaire en mélange pour lutter contre cercosporiose |
|                                    | metconazole         |             |                          |                                                                               |
| Microthiol Special Liquid + autres | soufre              |             | 2                        | Produit nécessitant un partenaire en mélange pour lutter contre cercosporiose |

|                                     | Crisnée | Briffoeil | Moyenne Rendement en sucre relatif (%) |
|-------------------------------------|---------|-----------|----------------------------------------|
| NT                                  | 100.0   | 100.0     | 100.0                                  |
| Spyrale 1L/ha                       | 116.2   | 117.6     | 116.9                                  |
| Revystar Gold 1L/ha                 | 113.4   | -         | 113.4                                  |
| Dynergy 1,5L/ha + Eminent 0,8L/ha   | 114.0   | -         | 114.0                                  |
| Bicanta 0,8L/ha + Eminent 0,8L/ha   | 113.5   | 115.0     | 114.3                                  |
| Propulse 1,2L/ha                    | 125.4   | 122.1     | 123.8                                  |
| Panorama 0,6L/ha                    | 121.6   | 123.1     | 122.4                                  |
| Maganic 1L/ha *                     | 124.6   | 124.6     | 124.6                                  |
| Dynergy 1,5L/ha + Cortina 0,4 L/ha  | -       | 125.4     | 125.4                                  |
| Eminent 0,8L/ha + Cortina 0,4L/ha   | -       | 124.6     | 124.6                                  |
| Bicanta 0,8L/ha + Cortina 0,4L/ha   | 124.9   | 126.8     | 125.9                                  |
| Microthiol SL 3L/ha + Spyrale 1L/ha | -       | 121.0     | 121.0                                  |

Tableau 2 : Gain de rendement des fongicides homologués par rapport au témoin non traité, essai réalisé sur deux sites en 2025. Chaque modalité a été traitée trois fois avec le même produit fongicide afin d'évaluer l'efficacité propre à chaque produit. Cette pratique n'est toutefois pas autorisée en conditions de culture ! \*: Maganic agréé à 0.8L/ha

Les résultats de ces essais 2025 montrent clairement que tous les produits testés ont entraîné un gain de rendement par rapport au témoin non traité. Les traitements fongicides à base de prothioconazole ont même permis un gain de rendement d'au moins 20 %. Lorsque le prothioconazole n'était pas inclus dans le mélange, le gain de rendement était légèrement inférieur.

Il est toutefois essentiel de rappeler qu'il s'agit systématiquement de mélanges de cette triazole avec une autre substance active. Le rôle de cette deuxième substance active est fondamental, tant pour l'efficacité du traitement que pour la gestion du risque de résistance. Il est donc impératif d'ajouter TOUJOURS un second produit à mode d'action différent dans la bouillie fongicide lorsque vous utilisez le nouveau produit Cortina.

Alterner les substances actives

Afin de garantir la bonne efficacité du prothioconazole à long terme, il est fortement recommandé d'alterner, lors de plusieurs traitements fongicides, avec des produits ne contenant PAS cette triazole. Il s'agit notamment de produits à base de difénoconazole (p. ex. Spyrale, Bicanta, ...) et de méfentrifluconazole (p. ex. Revystar Gold). Le metconazole et le tétraconazole peuvent également constituer de bonnes alternatives dans le programme.

Ainsi, des produits tels que Propulse ou Panorama peuvent être alternés avec Spyrale, Revystar Gold ou Bicanta/Dynergy/Geyser + Eminent, avant de recourir à nouveau, le cas échéant, à des fongicides à base de prothioconazole lors d'une éventuelle troi-

sième application.

Outre les triazoles, il existe également des substances actives présentant d'autres modes d'action, telles que les SDHI (p. ex. dans Propulse et Revystar Gold), les amines (p. ex. dans Spyrale) et les strobilurines (p. ex. dans Bicanta). Celles-ci peuvent renforcer l'efficacité des traitements fongicides et contribuer à limiter le développement de résistances. Attention : en raison du développement important de résistances des souches de cercosporiose aux principales strobilurines, l'azoxystrobine présente dans Bicanta ne peut plus être considérée comme efficace contre la cercosporiose. En revanche, cette substance active reste efficace pour la lutte contre la rouille.

Un autre outil dans la lutte contre le développement de résistances est l'utilisation de fongicides à base de soufre. Ces produits présentent un mode d'action multisite, c'est-à-dire qu'ils agissent simultanément sur plusieurs processus biologiques du champignon, ce qui réduit le risque d'apparition de résistances. Ces fongicides soufrés peuvent être associés à d'autres produits fongicides mentionnés dans le tableau.

Quel est l'intérêt des engrais foliaires?

Compte tenu des avantages potentiels de l'utilisation du soufre (dans les fongicides) contre les maladies foliaires, on peut se demander si les engrais foliaires peuvent également apporter une valeur ajoutée dans la lutte contre ces maladies. Ces engrais foliaires sont principalement composés de microéléments tels que le soufre, le magnésium, le zinc, etc. La gamme d'engrais foliaires à base de cuivre s'élargit également d'année en année.

En les associant aux traitements fongicides, certaines formes de ces engrais peuvent améliorer l'efficacité et la durabilité des fongicides contre la cercosporiose. Il convient toutefois de souligner que certains engrais foliaires à base de cuivre peuvent provoquer des phytotoxicités, selon la dose, la formulation et les conditions d'application.

Stratégies fongicides & recommandations

Un bon départ est essentiel

Comme indiqué dans la section « Seuils d'intervention », depuis deux ans, le premier seuil d'intervention pour la cercosporiose a été renforcé aux toutes premières taches. Afin de vérifier si ce moment correspond effectivement au stade optimal pour réaliser le premier traitement, l'IRBAB a mené des essais au champ dans lesquels un traitement appliqué peu après l'apparition des premiers symptômes (seuil) a été comparé à l'ajout d'un traitement préventif, ainsi qu'un décalage d'environ une semaine de la première application.

Les résultats de 2025 ont montré que, sur les deux sites d'essai, l'ajout d'un traitement préventif contre la cercosporiose n'appor-



| T1                   | T2                             | T3                                   |
|----------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| Propulse OU Panorama | Spyrale                        | Panorama OU Propulse                 |
| Propulse OU Panorama | Revystar Gold                  | Maganic                              |
| Propulse OU Panorama | Spyrale<br>OU<br>Revystar Gold | Dynergy/Eminent/Bicanta<br>+ Cortina |

Prothio- difeno- met- tetra- mefentrifluconazole | SDHI | amine | strobilurine |

Tableau 3 : Exemples de programmes dans le cas où 3 traitements seraient nécessaires. Chaque couleur représente un (type de) substance(s) active(s). En cas de seulement 2 applications, le traitement T3 ne doit pas être pris en compte. Il ne s'agit que d'exemples de programmes ; d'autres alternances de produits et de substances actives sont également possibles.

tait qu'un gain de rendement minimal, non rentable économiquement. En revanche, un retard d'environ une semaine du premier traitement fongicide entraîne un effet clairement négatif. Le décalage de l'application favorise en effet un développement plus rapide de la cercosporiose en début de saison. Une fois que les taches sont apparues, celles-ci ne disparaissent plus (même après un traitement fongicide) et peuvent, plus tard dans la saison, reprendre leur développement et entraîner une nouvelle propagation de la maladie.

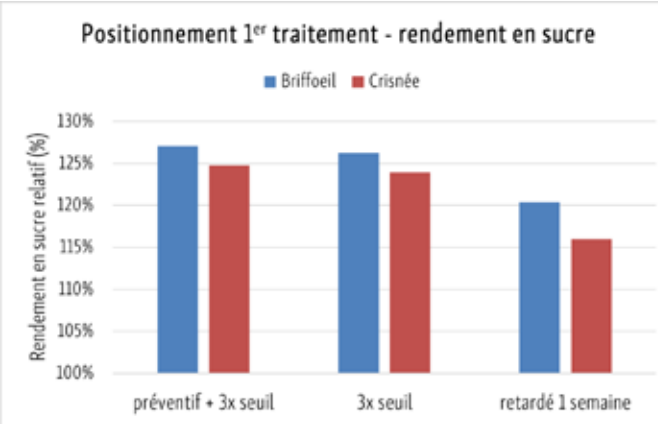


Figure 6: Rendements en sucre relatif par rapport au témoin non traité pour 3 positionnements du premier traitement.

Le message est donc clair : le premier traitement doit être appliqué le plus rapidement possible après l'apparition des premiers symptômes !

Intervalle entre les traitements

Après l'application du premier traitement, la question se pose souvent de savoir quand réaliser le traitement suivant. Il n'existe toutefois pas de réponse unique concernant la durée d'efficacité des produits. Dans la figure 7 ci-après, différents intervalles ont été testés en 2025. Dans chaque modalité, trois pulvérisations ont été réalisées avec une séquence de produits identique.

Un intervalle très court de deux semaines s'est révélé efficace pour maintenir une bonne santé foliaire en début de saison. Cependant, à l'approche de la fin de la saison des maladies foliaires, cette modalité s'est avérée insuffisante, en raison de l'arrêt pré-

cocé des applications. Un rendement en sucre plus élevé aurait pu être obtenu par l'ajout d'une application supplémentaire. Il convient toutefois de noter qu'un traitement supplémentaire entraîne également un coût additionnel, ce qui réduit l'intérêt économique d'un programme avec un intervalle aussi court.

Un intervalle de quatre semaines entre les traitements a donné en 2025 des résultats acceptables et comparables à ceux obtenus avec un intervalle de trois semaines. En année de forte pression de cercosporiose, comme en 2024, un intervalle de quatre semaines s'est toutefois avéré clairement trop long. Un intervalle de trois semaines semble constituer un bon compromis, bien que ce ne soit pas valable dans toutes les situations.

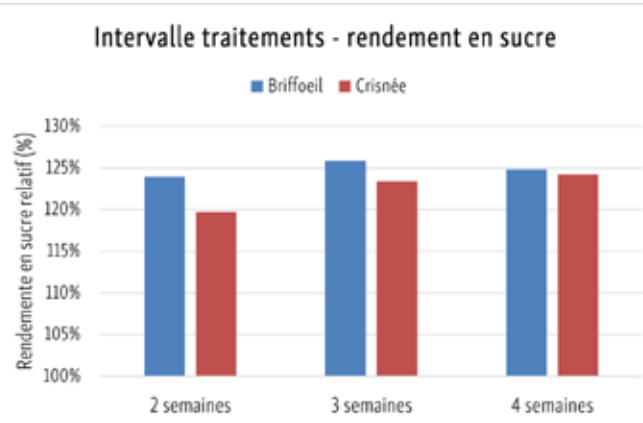


Figure 7 : Rendements en sucre relatif par rapport au témoin non traité pour 3 intervalles différentes entre les traitements.

Il est donc déconseillé de se fixer sur un intervalle fixe entre les traitements. L'observation de la pression de la maladie dans la parcelle reste indispensable afin d'intervenir au moment opportun !

Nombre de traitements

Le nombre de traitements à réaliser au cours de la saison ne peut pas être déterminé à l'avance. Celui-ci dépend en effet de nombreux facteurs : des facteurs de risque tels que le choix de la parcelle (voir ci-dessus), le choix variétal (voir ci-dessus, également en lien avec la date de récolte), les conditions météorolo-

giques tout au long de la saison, etc.

La figure 8 présente les résultats d'essais de 2025 sur une variété fortement sensible à la cercosporiose. Il en ressort qu'il existe systématiquement une valeur ajoutée à une application fongicide supplémentaire (jusqu'à trois traitements). Toutefois, le gain de rendement entre une et deux applications est plus important qu'entre deux et trois applications (notamment à Crisnée).

Il est donc recommandé d'observer régulièrement votre parcelle afin de déterminer s'il est encore nécessaire de réaliser le dernier traitement, en tenant également toujours compte de la date de récolte prévue et des délais avant récolte.

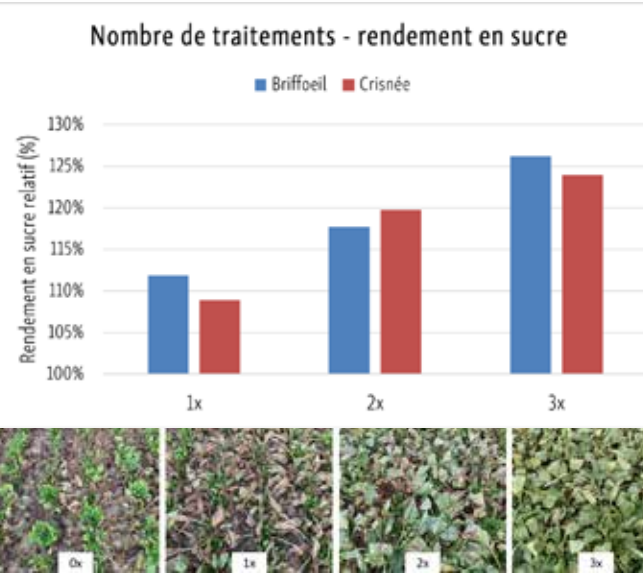


Figure 8 : Rendements en sucre relatif par rapport au témoin non traité pour différents nombres de traitements.

Conseils généraux pour la stratégie fongicide

Après avoir passé en revue les différentes options de produits et stratégies fongicides, vous trouverez ci-dessous, en conclusion, quelques conseils généraux et synthétiques afin d'optimiser l'efficacité de votre programme fongicide et de réduire le développement de résistances :

- ⇒ Ne jamais appliquer les triazoles seules : toujours les associer à une autre triazole ou à une autre substance active. Veillez donc à ce que votre traitement fongicide contienne toujours au moins deux substances actives !
- ⇒ Utiliser de préférence les produits à dose complète ; éviter de réduire les doses lors des mélanges.
- ⇒ En cas de deux traitements fongicides ou plus : alterner autant que possible les substances actives entre les applications successives. Varier, lorsque cela est possible, les familles de substances actives afin d'alterner les modes d'action.

- ⇒ Vérifier systématiquement les conditions d'utilisation mentionnées sur l'étiquette : nombre maximal d'applications, zone tampon, délai avant récolte, etc.
- ⇒ Traiter en temps opportun : dès que le seuil d'intervention est atteint
- ⇒ Réaliser les pulvérisations sur une culture sèche et dans des conditions aussi optimales que possible (température, vitesse de vent et humidité de l'air).

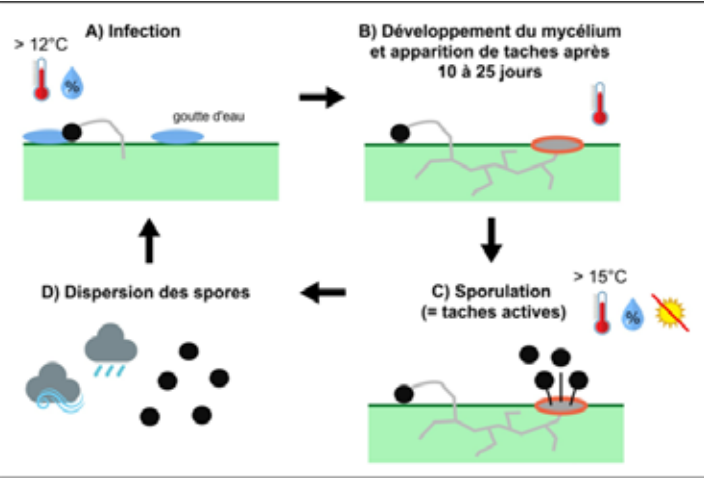
OAD Cercosporiose sur Agromet.be

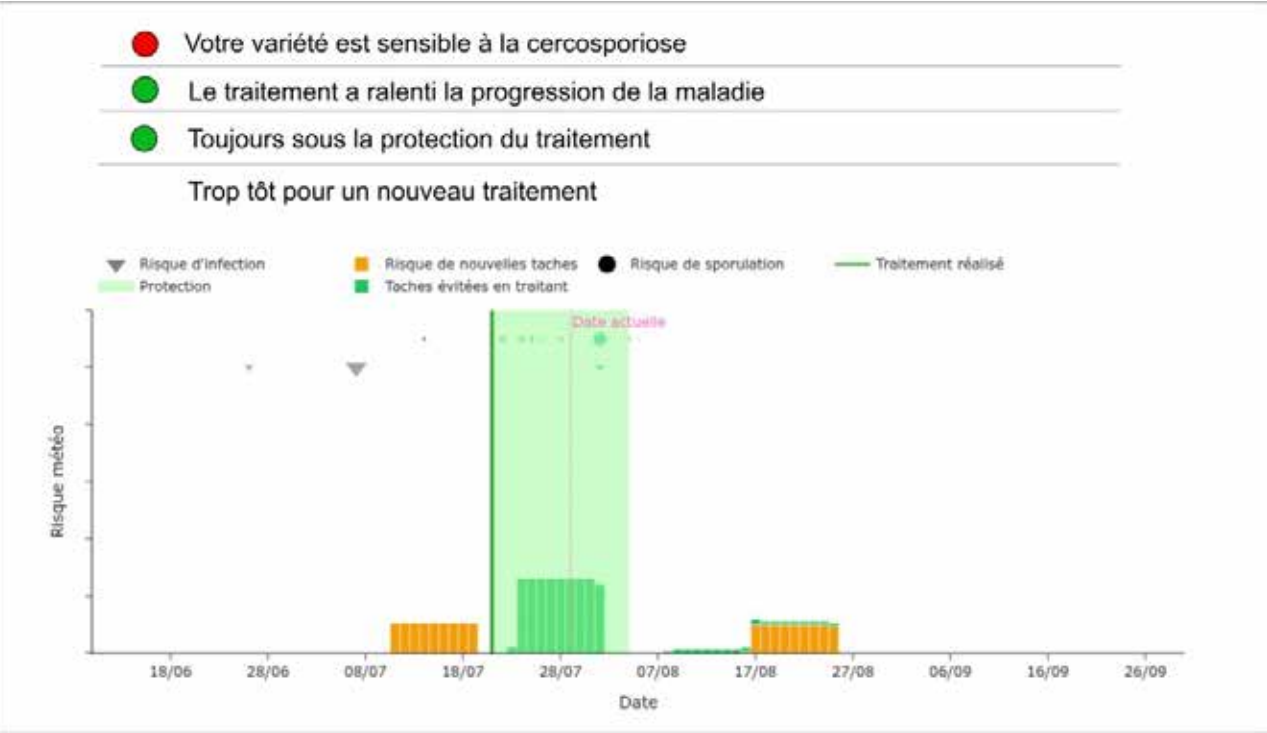
Déterminer le bon moment pour intervenir contre la cercosporiose n'est pas toujours évident. Partant du constat que le développement de la maladie est intimement lié aux conditions météo, le CRA-W et l'IRBAB ont développé un outil d'aide à la décision (OAD) pour vous seconder dans ce défi. Après 3 années de recherches et d'essais, l'OAD Betterave est mis à votre disposition gratuitement sur la plateforme Agromet.be.

Comment la météo impacte le pathogène

La cercosporiose est causée par un champignon microscopique appelé Cercospora beticola. Il survit à l'hiver caché dans des résidus de cultures, dans le sol, ou sur d'autres plantes (chénopodes, luzerne, laitue,...). Au mois de juin, le champignon germe et infecte quelques plantes dans des conditions chaudes et humides, avec de l'eau libre sur les feuilles (A). À ce stade, la maladie passe encore inaperçue. Elle ne sera détectée que dix à vingt jours plus tard avec l'apparition de taches grisâtres cerclées de brun-violet, puis des zones de dégâts brunâtres qui s'étendent sur les feuilles. Plus il fait chaud, plus les taches apparaîtront vite (B).

Une fois les taches installées, celles-ci vont produire de nouvelles spores lors des nuits chaudes et humides (C). Les spores se dispersent par le vent et les pluies et vont pouvoir infecter de nouvelles plantes (D). Le cycle recommence, avec de plus en plus





de plantes infectées et donc de plus en plus de production de spores. La maladie progresse de façon exponentielle.

**L’OAD Betterave** est un nouvel outil qui vous est proposé sur la plateforme Agromet.be (création de compte gratuite). Il vise à vous informer en temps réel des effets météo locaux sur votre culture de betterave. Pour cela, il utilise les 35 stations météo de référence du réseau Pameseb du CRA-W, réparties dans toute la Wallonie, ainsi que l’interpolation pour chaque km² de la température de l’air et de l’hygrométrie. Il utilise également les prévisions météo pour les 7 prochains jours et des projections de température plusieurs semaines en avance, sur base des températures moyennes des 5 dernières années. Pour le moment, l’OAD Betterave intègre deux fonctionnalités : 1) estimer le stade de développement de la betterave jusqu’à la fermeture des rangs, 2) Calculer les risques météo de cercosporiose. C’est cette deuxième fonctionnalité qui nous intéresse dans cet article.

**L’affichage des risques météo de cercosporiose**

Pour lancer une simulation, il vous est demandé d’encoder quelques paramètres : la localisation de la parcelle (en positionnant un curseur sur une carte), la variété de betterave, la date de semis, et les dates des éventuels traitements fongicides déjà réalisés.

Vous obtenez alors un écran de résultats avec un graphique de risque et des messages d’avertissement pour vous aider à l’interpréter. Ce graphique vous permet de cibler les périodes d’apparition des taches pour sortir inspecter vos parcelles. Les messages vous aident à savoir quand aller inspecter les champs et vous rappellent les seuils d’intervention. Le graphique affiche également les périodes de risque d’infection et de sporulation. Avant

de telles périodes, il est particulièrement judicieux de vérifier si le seuil d’intervention est dépassé, et si oui protéger la culture rapidement afin de casser le cycle de développement de la maladie. Le graphique vous permet de visualiser les traitements effectués et la réduction des risques estimée.

**Les limites de l’outil**

L’OAD Betterave calcule uniquement des risques météo. Le nom de la variété de betterave que vous avez fourni est seulement utilisé pour vous informer de la sensibilité ou tolérance de la variété, mais n’intervient pas dans les calculs des risques. Ceux-ci sont à interpréter selon votre situation : tolérance variétale, travail effectué pour réduire les stocks de spores, pression de l’année précédente dans votre région, respect de la durée de rotation minimale,... Par ailleurs, l’outil est encore nouveau et des tests sont toujours en cours pour déterminer les meilleures stratégies pour l’utiliser. L’outil peut vous aider à cibler les périodes à risque et placer les traitements quand ils sont le plus efficaces mais il ne remplace en aucun cas l’inspection des parcelles. Un traitement fongicide doit toujours être basé sur un développement de la maladie observé au champ.

**Des questions ? Des remarques ?**

Un guide utilisateur plus complet est disponible sur Agromet.be. Vous pouvez aussi contacter l’IRBAB ou l’équipe agro-météo du CRA-W (agromet@cra.wallonie.be) pour toutes vos questions. Vos retours sont importants. N’hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, de vos observations, votre satisfaction ou vos critiques. Tout cela nous aidera à améliorer les solutions techniques proposées pour le secteur.

# Réunion de l’OMPBC à Helsingborg : défis mondiaux, enjeux européens et signaux clairs de la CBB

Les 16 et 17 juin 2026, la Confédération des Betteraviers belges (CBB) a participé à la réunion annuelle de l’Organisation mondiale des producteurs de betteraves et de cannes à sucre (l’OMPBC) à Helsingborg, en Suède. L’événement a rassemblé 37 organisations de producteurs de betteraves et de cannes provenant de 34 pays. Le président Vandamme y représentait la CBB et a pris une part active aux discussions sur l’avenir de la culture et les défis auxquels les producteurs sont confrontés dans le monde entier.

Hendrik Vandamme

## Pression mondiale sur les marchés : prix en baisse, coûts en hausse

Tous les membres de l’OMPBC ont exprimé leur inquiétude face à la baisse continue des prix mondiaux du sucre depuis janvier 2024. Les prix se situent à un niveau alarmant, tandis que les coûts de production ne cessent d’augmenter. L’énergie reste chère, les engrais également, et leur disponibilité n’est pas toujours garantie en dehors de l’UE.

Cette combinaison de prix faibles et de coûts élevés met sous pression la rentabilité des exploitations betteravières et sucrières dans le monde entier. En outre, une réduction de l’usage des engrais, souvent pour des raisons financières, risque d’affecter les rendements à moyen terme.

## Investissements internationaux : soutien croissant aux producteurs hors Europe

La réunion a également montré que plusieurs gouvernements hors Europe investissent massivement dans leur secteur sucrier, ce qui accroît encore la pression concurrentielle sur les producteurs européens.

- **Au Maroc et en Eswatini**, de nouveaux et vastes canaux d’irrigation sont en construction, avec des conduites souterraines et des systèmes de pompage modernes, afin de renforcer la production de betteraves et de cannes et de la sécuriser face à la sécheresse.
- **Au Brésil**, le gouvernement stimule la production d’éthanol à partir du sucre en augmentant le taux d’incorporation dans l’essence de 30 % à 32 %, et à court terme même à 35 %. Une partie du sucre est ainsi retirée du marché mondial, ce qui peut provoquer une légère hausse temporaire des prix. À titre d’information : en Europe, l’incorporation est généralement limitée à 10 %, avec un maximum de 15 % en France. Les Brésiliens ont d’ailleurs souligné avec finesse que leur gouvernement soutient fortement la production et l’incorporation d’éthanol issu du sucre, aussi au bénéfice des producteurs...



Owen Menkens, président de l’OMPBC (Australie)



Ces investissements montrent que d'autres régions soutiennent activement leur filière, tandis que les producteurs européens sont confrontés à des règles plus strictes, des coûts plus élevés et une politique moins prévisible.

Trois thèmes centraux à l'agenda de la WABCG comme conclusion après deux jours de débats

1. Besoin de politiques publiques fortes et cohérentes

L'OMPBC a souligné que seules des politiques publiques ambitieuses peuvent garantir la durabilité économique du secteur sucrier. Des mécanismes contractuels entre producteurs et transformateurs doivent atténuer la volatilité des marchés, et l'innovation doit être encouragée pour améliorer les performances économiques, sociales et environnementales des exploitations.

2. Accès à l'eau, à l'énergie et valorisation des coproduits stratégiques

Les membres de l'OMPBC ont insisté sur l'importance de garantir l'accès à l'eau et à l'énergie, ainsi que sur le rôle stratégique de la betterave et de la canne à sucre comme sources d'énergie bas-carbone. Le bioéthanol, la pulpe de betterave et la bagasse offrent des opportunités pour renforcer la durabilité et réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

3. Jeunes agriculteurs et innovation : clés de l'avenir

Les jeunes agriculteurs sont essentiels, aussi pour l'avenir du secteur du sucre. Ils apportent énergie, vision à long terme et innovation. Les applications d'intelligence artificielle peuvent les aider dans leur prise de décision et sont considérées par l'OMPBC comme une opportunité importante.

À côté des conclusions de Helsingborg, la CBB souligne qu'une nuance européenne claire doit être ajoutée à l'attention des décideurs politiques à Bruxelles :

- Il est urgent de disposer d'une politique européenne forte et stable qui protège le marché européen contre une inondation de sucre provenant de régions où les coûts de production sont nettement plus faibles. La suspension du régime de perfectionnement actif constitue déjà une première bonne étape.
- Les producteurs européens ne peuvent être les victimes d'un marché mondial où certains concurrents ont accès à des moyens interdits dans l'UE.

Le président de la CBB, Vandamme, a souligné qu'un marché européen ouvert sans protection adéquate compromettrait gravement l'avenir de la culture betteravière en Europe.



Hendrik Vandamme, président de la CBB, prend la parole

Position de la CBB : les producteurs européens doivent pouvoir rester compétitifs

Au cours des différentes discussions thématiques, le président Vandamme a mis en avant trois points essentiels :

1. Maintenir un panier complet de produits phytosanitaires

La CBB a averti qu'il est essentiel de ne pas réduire davantage le nombre de produits phytosanitaires disponibles. Dans plusieurs régions hors UE, comme en Amérique du Sud, en Afrique du Nord ou en Ukraine, les



Visite de champs

producteurs peuvent utiliser des produits interdits en Europe. Cela crée une concurrence déloyale au détriment des betteraviers européens.

2. Assurer une répartition équitable de la valeur dans la chaîne

L'avenir durable de la culture nécessite une répartition équitable de la valeur créée dans la chaîne sucrière. Les producteurs doivent recevoir une rémunération correcte pour leurs efforts, leurs investissements et les risques qu'ils assument. Sans une chaîne équilibrée, la culture de la betterave risque même de disparaître à long terme.

3. Protéger sans hésitation le marché européen

La CBB plaide pour une politique commerciale et agricole européenne forte, capable de protéger le secteur contre les importations provenant de pays où les coûts sont plus faibles et les règles moins strictes. Une filière betteravière européenne solide est essentielle pour la sécurité alimentaire, la production énergétique et le développement rural.

Conclusion

La réunion de l'OMPBC a confirmé que les défis sont importants partout dans le monde, mais que les producteurs européens sont confrontés à des problèmes structurels supplémentaires. La CBB continue de défendre la culture de betteraves belges forte, compétitive et durable, avec des exigences claires à l'égard de l'Europe : protection du marché, maintien des outils nécessaires et répartition équitable de la valeur dans la chaîne.



# Culture biologique au domaine monastique de Wöltingerode

Dans cette édition d'été du Betteravier, nous prenons nous aussi la route. Nous traversons la frontière pour faire halte au domaine monastique de Wöltingerode, en Allemagne.

Le domaine monastique de Wöltingerode se situe dans l'avant-pays du plus haut massif de Basse-Saxe, dans le nord de l'Allemagne. Il est exploité par Rollwage – von Gadenstedt GbR, qui a entre-temps mené à bien le passage de la production conventionnelle à la production biologique. Un regard en coulisses montre quels défis se sont présentés et comment l'exploitation les a relevés.

Regine Degenkolbe, Dachverband Norddeutscher Zuckerrübenanbauer (DNZ), Hanovre

Au pied du « Brocken », le plus haut sommet du nord de l'Allemagne, et aux portes de Goslar, ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, le monastère de Wöltingerode veille depuis 1174 sur la vallée de l'Oker et les terres environnantes. Sur les sols fertiles de l'avant-pays du Harz, l'agriculture et la sylviculture se pratiquent depuis des siècles, aux côtés de l'extraction de minerai.

## Un site hétérogène

L'exploitation de grandes cultures, d'une superficie de 360 hectares, affiche un indice moyen de qualité du sol de 62 points. Une partie des terres d'un seul tenant porte les traces d'anciennes extractions de gravier et comprend des sols contaminés par des métaux lourds. Cette pollution résulte de plus de 1 000 ans d'activité minière dans le massif du Harz. La petite rivière Oker en est également affectée. Les principaux métaux lourds présents dans le bassin de l'Oker sont le plomb, le cadmium, l'arsenic, le cuivre et le zinc.

« Sur ces sols, la culture de la betterave sucrière n'est pas possible », explique Julius von Gadenstedt, gérant et chef d'exploitation.

**« Nous disposons toutefois aussi de sols argileux affichant des valeurs autour de 90 points. Au total, le site est très hétérogène. »**

La région reçoit en moyenne 500 à 650 millimètres de précipitations par an. L'exploitation subit donc moins l'effet d'ombre pluviométrique du Harz, où il tombe nettement moins de pluie.

## De l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique

Comptant parmi les 18 domaines de la Klosterkammer Hannover (la Chambre monastique de Hanovre), l'exploitation a été gérée en régie jusqu'en 2022. Elle est aujourd'hui affermée à Rollwage

– von Gadenstedt GbR, avec l'obligation de convertir en production biologique une conduite jusque-là conventionnelle.

Pendant la période de conversion, l'exploitation n'a cultivé que des cultures utilisables comme aliments pour le bétail : féveroles, blé d'hiver, orge d'hiver et maïs grain.

## Des robots au champ

Souhaitant se lancer en 2024 dans la betterave sucrière biologique sur quelques parcelles, von Gadenstedt a également investi dans la robotique. « Avec le Farming GT, nous travaillons environ 3 hectares par jour. Le robot de champ désherbe autour de la plante à l'aide d'un système à caméra », explique-t-il. « Nous utilisons en outre des bineuses interrangs et des houes à doigts, et le binage manuel intervient lui aussi. C'est une charge de travail non négligeable, qui ne se rentabilise que si les prix suivent. » Parmi les arguments en faveur de la betterave sucrière biologique figurent la proximité de la sucrerie de Schladen, à seulement 12 kilomètres, et l'excellente infrastructure locale.

Julius von Gadenstedt (photo) dirige l'exploitation agricole du domaine monastique avec Oliver Rollwage. Photo : Degenkolbe



Le domaine monastique de Wöltingerode s'étend sur 36 hectares. Avec les terres agricoles et forestières environnantes, il atteint 360 hectares au total. – Photo : privée



Des rendements plus faibles en conduite biologique

Les rendements moyens de l'exploitation au cours des dernières années (en conventionnel) étaient les suivants :

- Féveroles : 4,5 à 5 t/ha
- Blé d'hiver : 8 t/ha
- Betterave sucrière : 75 à 80 t/ha

Après le passage au bio, ces rendements se sont établis plus bas :

- Féveroles : 3 à 4 t/ha
- Blé d'hiver : 6 à 7 t/ha
- Betterave sucrière biologique : 70 t/ha

Des prix plus élevés pour les produits biologiques doivent compenser ces rendements moindres, tout comme l'effort supplémentaire lié au désherbage robotisé et au travail manuel.

Machines et main-d'œuvre

Julius von Gadenstedt dirige l'exploitation avec son associé Oliver Rollwage et en collaboration avec la Domäne Weddingen. « Nous voyons aussi de grands avantages dans l'agriculture circulaire », déclare von Gadenstedt. « Avec le passage au bio, nous avons davantage de cultures différentes, comme la betterave rouge, l'épeautre et la pomme de terre », précise-t-il avec fierté. « Au total, cela représente 11 cultures différentes. »

Les investissements dans des machines de haute qualité limitent le recours à la main-d'œuvre saisonnière. Les associés sont membres d'une coopérative de récolte et

organisent leur transport via un cercle de machines. L'exploitation est certifiée Naturland et écoule dès lors sa production en grande partie par l'intermédiaire de sociétés de négoce. Les betteraves sucrières biologiques sont livrées à Nordzucker. Les autres produits trouvent preneur au magasin à la ferme et auprès de partenaires locaux. La ville voisine de Goslar est une « région modèle bio » officielle, raison pour laquelle l'exploitation veut commercialiser autant que possible au niveau local. Une partie de la récolte est en outre transformée dans la distillerie du domaine, à Wöltingerode.

Conclusion : tout se déroule comme prévu

La phase de conversion s'est déroulée comme von Gadenstedt l'avait prévu. Il a grandi dans une exploitation conventionnelle. Une importante capacité de stockage et de nettoyage est à cet égard cruciale : elle évite par exemple à l'exploitation de devoir vendre son blé biologique en pleine récolte. Le grand silo rond a une capacité de 1 000 tonnes, et le stockage à plat offre de la place pour 2 000 tonnes supplémentaires. « Sans capacité de stockage suffisante, l'agriculture biologique est tout simplement impossible », souligne-t-il.

La première récolte entièrement biologique a été rentrée en 2023. Hormis de fortes pluies qui ont compliqué la récolte, tout s'est bien passé. Depuis, l'exploitation a progressivement étendu la culture de la betterave sucrière, de 10 hectares en 2024 à 45 hectares en 2025. Elle prépare actuellement les parcelles pour la prochaine saison. La betterave sucrière poussera alors sur près de 50 hectares à Wöltingerode.

Vegaplan octroie un accès gratuit au carnet de champs numérique

Vegaplan propose à tous les agriculteurs certifiés Vegaplan un outil gratuit de création et de gestion de carnet de champs numériques. Cet outil permet d'enregistrer et de conserver toutes les données culturelles requises dans le cadre de la certification du Standard Vegaplan. Il permet également d'être tout à fait en règle avec la nouvelle législation en termes d'enregistrement de produits phytopharmaceutiques. Effectivement, depuis le 1 janvier 2026 des données supplémentaires doivent être enregistrées.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu des nouveautés :

| Données à enregistrer avant 2026          |  | Données à enregistrer à partir de 2026                                                                                  |  |
|-------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                           |  | Type d'utilisation (semences ou plants / traitement des parcelles / traitement des locaux)                              |  |
| Date d'application                        |  | Date + heure de début (le cas échéant*) de l'application<br>(*En cas de risque pour les abeilles et les bourdons)       |  |
| Nom du produit utilisé                    |  | Nom + numéro d'autorisation du produit utilisé                                                                          |  |
| Dose utilisée                             |  | Dose utilisée                                                                                                           |  |
| Emplacement de la parcelle ou de la serre |  | Localisation de la parcelle selon la déclaration PAC (année et numéro de parcelle).                                     |  |
| Nom de la culture                         |  | Nom de la culture conformément au code EPPO                                                                             |  |
| Variété (si connue)                       |  | Variété (si connue)                                                                                                     |  |
|                                           |  | Stade de culture selon la monographie BBCH (le cas échéant)                                                             |  |
| Ennemi visé (exigence IPM)                |  | Ennemi visé (exigence IPM)                                                                                              |  |
| Nom de l'opérateur                        |  | Nom de l'opérateur (Recommandations pour la culture des céréales, des betteraves sucrières, de la chicorée et des CiCa) |  |

La fiche culture de Vegaplan a été complétée avec les fonctionnalités nécessaires afin de pouvoir enregistrer toutes ces données de manière correcte et simple.

À partir de quand l'enregistrement doit-il être effectué par voie électronique ?

En principe, tout traitement doit être enregistré dans un délai de 7 jours, soit sur support papier, soit sous forme électronique. À partir du 1 janvier 2027, tous les traitements devront être enregistrés de manière électronique au plus tard pour le 31 janvier de l'année suivante. Par exemple, un traitement réalisé le 3 juin 2027 devra être enregistré au plus tard le 10 juin 2027 (sur papier ou sous forme électronique) et, dans tous les cas, être enregistré sous forme électronique au plus tard le 31 janvier 2028. À partir de 2030, tous les traitements devront être enregistrés électroniquement dans les 30 jours suivant leur application. Par « enregistrement électronique », on entend un enregistrement dans un format lisible par machine (c'est-à-dire pouvant être traité par un ordinateur), par exemple : un fichier Excel, Word, PDF interrogeable, CSV, etc. Un logiciel d'enregistrement numérique, tel que la fiche culture de Vegaplan, constitue une solution intéressante qui offre de nombreux autres avantages. Il ne s'agit pas seulement d'un registre des traitements phytopharmaceutiques, mais c'est un véritable carnet de champs numérique qui peut, si vous le souhaitez, être partagé directement avec vos acheteurs.





Les fonctionnalités du carnet de champs numérique

Cet outil est mis à disposition dans un environnement sécurisé sur le portail producteur de Vegaplan. Les données encodées dans le portail producteur restent la propriété du producteur, qui peut décider s’il souhaite ou non partager ses données avec son (ses) acheteur(s). Il peut également décider à tout moment de mettre fin à ce partage.

1. Créer ou importer vos parcelles depuis votre déclaration de superficie

Vous pouvez créer manuellement vos parcelles en les dessinant dans le portail producteur, mais vous pouvez également importer directement vos parcelles depuis votre déclaration de superficie, via Pac-On-Web (pour la Wallonie) et via e-loket (pour la Flandre). Vous pouvez alors ensuite intégrer ces parcelles dans vos fiches cultures et un historique des cultures sera automatiquement généré au fur et à mesure de vos fiches cultures encodées.

2. Enregistrer vos traitements

Vous pouvez centraliser toutes les informations relatives aux traitements exécutés sur les cultures : semis, engrais verts, fertilisation, protection des cultures, récoltes, etc. Si vous avez plusieurs parcelles avec une même culture, comme la betterave sucrière par exemple, vous pouvez regrouper en une seule fiche culture l’ensemble de vos traitements. Si des traitements différents sont appliqués en fonction des parcelles, vous pouvez sélectionner uniquement les parcelles concernées. Ceci représente un réel gain de temps !

3. Enregistrer les produits phytopharmaceutiques et vérifier leur conformité

Vous pouvez enregistrer les produits phytopharmaceu-

tiques dans notre fiche culture afin d’être en règle avec la nouvelle législation belge qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Cette dernière impose dorénavant l’enregistrement d’un certain nombre de données supplémentaires comme le numéro d’autorisation du produit, la dénomination officielle de la culture associée au code OEPP (nomenclature européenne des cultures), la taille de la surface ou la quantité d’unités traitées, la référence de la parcelle et, le cas échéant, le stade phénologique de la culture (code BBCH) et l’heure du début du traitement.

De plus, un système d’avertissement automatique sur la conformité des produits phytopharmaceutiques est mis en place et est quotidiennement mis à jour avec les données de phytoweb.

4. Partager avec vos acheteurs

Pour chaque fiche culture et pour chaque parcelle, vous pouvez sélectionner le(s) acheteur(s) qui pourra alors consulter les données culturelles. Condition est l’affiliation de l’acheteur à Vegaplan. La Raffinerie Tirlemontoise et Iscal Sugar sont affiliés à Vegaplan et peuvent donc, le cas échéant, consulter les données culturelles partagées par leur fournisseur via le portail acheteur de Vegaplan.

Plus d’information disponible sur <https://www.vegaplan.be/fr/fiches-parcellairesde-cultures>



Vegaplan sera présent avec la CBB sur le pôle One Health de la foire de Libramont

Comme chaque année, nous rejoindrons le Pôle One Health, un espace unique qui rassemble trois pôles essentiels de la production alimentaire : la santé végétale, la santé animale et la santé humaine. Aux côtés de nombreux partenaires, nous proposerons un parcours de la graine à l’assiette, pour montrer comment une production alimentaire durable et de qualité devient réalité grâce à la collaboration entre agriculteurs, scientifiques et organisations. Rejoignez-nous au Pôle One Health du vendredi 24 au lundi 27 juillet à Libramont (Hall 1). Vous avez des questions sur l’enregistrement numérique des produits phytopharmaceutiques, sur le carnet de champ numérique ou sur la certification Vegaplan ? L’équipe de Vegaplan sera présente pour vous informer, vous guider et répondre à toutes vos interrogations. Des sessions d’informations pratiques sur le portail producteur seront organisées deux fois par jour durant la foire.

Agenda :

- Vendredi 24.07 : 11h et 14h
- Samedi 25.07 : 11h et 14h
- Dimanche 26.07 : 11h et 14h
- Lundi 27.07 : 11h et 14h



# PROPULSE®

**Top contre Cercospora e.a. et maladies en chicorée !**

Deux mat. actives puissantes à modes d'action différents:

- large spectre
- anti-résistances
- longue rémanence

## Maximalisez votre rendement avec Propulse !

[www.cropscience.bayer.be](http://www.cropscience.bayer.be)  
Propulse®: Marque dép. Bayer. N° Agr.: 10245P/B. Utilisez les PPP avec précaution. Lisez toujours l'étiquette et les informations sur le produit avant usage. Pour phrases de danger et symboles, consultez [www.phytoweb.be](http://www.phytoweb.be)



# Un nouvel indicateur de rentabilité pour la culture de la betterave sucrière

Le 13 mai dernier, la CBB a rencontré le SPF Économie afin de prendre connaissance du nouvel indicateur national de rentabilité de la culture de la betterave sucrière. Publié pour la première fois le 8 mai 2026, cet outil constitue une avancée importante pour notre secteur. Son objectif est simple : fournir une mesure objective de la rentabilité de la culture et de l'évolution des coûts de production.

Loïs Penasse

Cette initiative s'inscrit dans les travaux de la Task Force Agroalimentaire mise en place à la suite des mobilisations agricoles de 2024. L'un des objectifs poursuivis par les autorités est d'améliorer la transparence économique au sein des filières agricoles et de fournir aux différents acteurs des références communes lors des négociations commerciales.

## Un indicateur basé sur les données réelles des exploitations

Pour établir cet indicateur, le SPF Économie s'appuie sur les réseaux comptables agricoles wallon et flamand. Les données sont agrégées afin de refléter la réalité de la production betteravière belge dans son ensemble.

Deux niveaux d'analyse sont proposés :

- une rentabilité calculée sur la base des coûts effectivement déboursés par l'exploitation ;
- une rentabilité intégrant également les coûts dits « imputés », c'est-à-dire la rémunération du travail familial et du capital investi.

Cette distinction est essentielle. Une culture peut générer un résultat positif sur le plan comptable tout en ne rémunérant pas correctement le travail de l'agriculteur ou les investissements réalisés. L'indicateur complet permet donc d'évaluer la véritable performance économique de la culture.

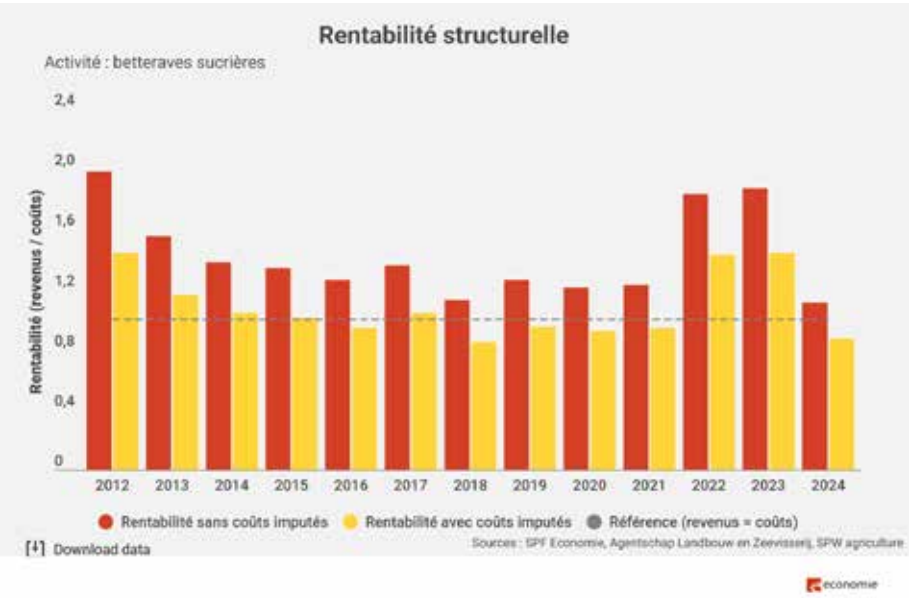
## Comment lire l'indicateur de rentabilité ?

L'indicateur de rentabilité est calculé en divisant les recettes générées par la culture de la betterave par les coûts de production.

**Indicateur = Recettes ÷ Coûts**

Son interprétation est simple :

- Supérieur à 1 : les recettes sont supérieures aux coûts. La culture dégage une rentabilité positive.
- Égal à 1 : les recettes couvrent exactement les coûts. L'exploitation se situe au seuil de rentabilité.
- Inférieur à 1 : les recettes ne couvrent pas l'ensemble des coûts de production. La culture génère une perte économique.



Le SPF Économie publie deux versions de cet indicateur :

### Rentabilité sans coûts imputés

- Prend en compte les charges effectivement payées par l'exploitation.
- Permet d'évaluer si les recettes couvrent les dépenses directement supportées par le planteur.

### Rentabilité avec coûts imputés

- Intègre également la rémunération du travail familial ainsi que celle du capital investi dans l'exploitation.
- Reflète davantage la rentabilité économique réelle de la culture.

Cette distinction est importante. Une exploitation peut couvrir ses dépenses courantes tout en ne rémunérant pas suffisamment le travail de l'agriculteur ou les capitaux immobilisés dans l'entreprise. C'est pourquoi l'indicateur « avec coûts imputés » constitue généralement la référence la plus pertinente pour apprécier la durabilité économique de la production betteravière.

## Que nous apprend l'indicateur ?

L'analyse historique publiée par le SPF Économie couvre la période 2010-2024. Premier constat : la rentabilité de la culture de la betterave a fortement fluctué au cours des quinze dernières années. Les années précédant la fin des quotas sucriers européens apparaissent globalement favorables, avec des niveaux de rentabilité élevés. À l'inverse, la période qui a suivi la libéralisation du marché du sucre a été marquée par une dégradation importante des résultats économiques.

Le graphique montre notamment qu'entre 2018 et 2020, la rentabilité de la culture a atteint des niveaux particulièrement faibles. Durant cette période, les recettes générées par la culture ne permettaient plus de couvrir l'ensemble des coûts de production, en particulier lorsque l'on tient compte de la rémunération du travail familial et du capital immobilisé. L'amélioration observée à partir de 2021 s'explique principalement par la remontée des cours du sucre sur le marché européen et par une amélioration des prix de la betterave. Les années 2022 à 2024 affichent ainsi des résultats nettement plus favorables. Cependant, un enseignement mérite une attention particulière : même lors des années les plus récentes,

l'indicateur incluant les coûts imputés reste sensiblement inférieur à l'indicateur calculé sans ces coûts. Autrement dit, une part importante de la rentabilité apparente repose encore sur le travail familial et sur des capitaux qui ne sont pas toujours rémunérés à leur juste valeur.

## Des coûts de production qui restent élevés

Le SPF Économie a également développé un outil de suivi des coûts de production. Celui-ci montre que les charges liées aux semences, aux engrais, aux produits phytopharmaceutiques et à l'énergie ont fortement augmenté depuis 2020.

Même si certaines catégories de coûts ont connu une stabilisation récente, les niveaux restent nettement supérieurs à ceux observés avant la crise des intrants de 2021-2022. Cette évolution rappelle que l'amélioration des prix de vente observée ces dernières années ne peut être analysée indépendamment de l'augmentation simultanée des charges supportées par les producteurs.

## Un outil de référence pour la filière

L'intérêt de cet indicateur dépasse le simple exercice statistique. Depuis l'adoption du nouvel arrêté royal relatif aux pratiques commerciales déloyales, les organisations professionnelles peuvent s'appuyer sur des indicateurs reconnus des coûts de production dans le cadre des discussions commerciales.

La publication d'un indicateur officiel pour la betterave constitue donc une avancée importante pour l'ensemble de la filière. Elle permet de disposer d'une base objective et indépendante pour évaluer l'évolution de la situation économique des planteurs.

La CBB félicite de la mise en place de cet outil et espère qu'il sera pleinement pris en considération tant par les autorités que par les industriels lors des discussions futures. Dans un contexte marqué par une forte volatilité des marchés et des coûts de production durablement élevés, il est essentiel que la rentabilité réelle de la culture demeure au cœur des réflexions relatives à l'avenir du secteur betteravier belge.



# OPCO : déjà près d'un planteur sur deux a confirmé son soutien

L'Organisation professionnelle des producteurs de chicorées d'Oreye (OPCO) a récemment adressé un courrier à l'ensemble des producteurs de chicorée ayant livré à Beneo en 2025. Cette communication marque une évolution importante dans le fonctionnement du syndicat pour la campagne 2026.

Loïs Penasse

## Une cotisation désormais basée sur l'accord explicite du planteur

Jusqu'à présent, la cotisation syndicale à l'OPCO était prélevée automatiquement lors du paiement des chicorées. À partir du contrat 2026, la législation impose que chaque planteur donne explicitement son accord pour autoriser ce prélèvement.

Sans réponse du planteur, aucune cotisation ne pourra être perçue. Le montant reste inchangé et s'élève à 0,30 €/t de chicorées payées.

Cette évolution administrative représente un défi pour l'organisation, qui doit désormais recueillir individuellement l'accord de chaque producteur afin de pouvoir poursuivre ses missions.

## Un premier signal encourageant

À l'heure où nous écrivons ces lignes, 275 planteurs ont déjà confirmé leur accord pour la cotisation 2026. Cela représente un peu moins de la moitié des planteurs attendus pour la prochaine campagne. Le conseil d'administration de l'OPCO tient à remercier chaleureusement ces producteurs pour leur confiance et leur réactivité. Ce soutien rapide témoigne de l'attachement d'une grande partie des planteurs à une représentation collective forte et à des services indépendants au bénéfice de l'ensemble de la filière. L'objectif reste toutefois d'atteindre un niveau d'adhésion largement supérieur afin de garantir le financement durable des activités de l'organisation.

## À quoi servent les cotisations ?

Chaque année, les cotisations des producteurs permettent de financer plusieurs missions essentielles au bon fonctionnement de la filière chicorée.

La part la plus importante du budget est consacrée à l'organisation du contrôle de la réception. Les contrôleurs veillent à l'application correcte et équitable des règles pour tous les planteurs. Les cotisations permettent également d'assurer le secrétariat de l'organisation, son fonctionnement administratif ainsi que le suivi des dossiers techniques et syndicaux. L'OPCO représente également les producteurs lors des réunions avec Beneo et intervient dans les procédures de réclamation lorsque des litiges surviennent. Enfin, elle participe au financement de la recherche agronomique, dont les résultats profitent à l'ensemble des producteurs.



## Pourquoi cette mobilisation est-elle importante ?

Le système repose sur la solidarité entre planteurs. Sans un nombre suffisant de cotisants, l'OPCO ne disposera plus des moyens nécessaires pour assurer les contrôles indépendants de réception, représenter efficacement les producteurs ou soutenir la recherche. Par ailleurs, seuls les planteurs cotisants pourront désormais bénéficier de la représentation de l'OPCO lors des réunions de plaintes. Dans un contexte où les défis agronomiques, économiques et réglementaires se multiplient, la capacité des producteurs à parler d'une seule voix reste un atout majeur pour l'avenir de la filière.

## Comment confirmer son adhésion ?

Les planteurs souhaitant continuer à soutenir l'OPCO doivent désormais donner explicitement leur accord

pour le prélèvement de la cotisation syndicale. La démarche est simple : il suffit d'envoyer un courriel au service agronomique de Beneo (agrobeneo1@beneo.com) en mentionnant son nom, son numéro de planteur et en autorisant le prélèvement de 0,30 €/t de chicorées payées dans le cadre du contrat 2026. Il est également possible de compléter et de renvoyer le talon-réponse transmis par Beneo ou d'adresser le formulaire signé par courrier au service agronomique de l'usine d'Oreye. Sans réponse du planteur, aucune cotisation ne pourra être prélevée. Afin de permettre à l'OPCO de préparer sereinement la prochaine campagne, les réponses sont attendues pour le 15 août 2026, en même temps que la signature des contrats.

Une réclamation pendant la campagne ?  
Appelez le 0484 16 67 89

## Réponse souhaitée avant le 15 août

Les producteurs qui n'ont pas encore confirmé leur accord sont invités à effectuer cette démarche avant le 15 août 2026. Avec seulement 275 réponses positives enregistrées à ce jour, la mobilisation doit encore se poursuivre pour garantir à l'OPCO les moyens de poursuivre ses missions au service de l'ensemble de la filière. Le conseil d'administration remercie à nouveau les planteurs qui ont déjà manifesté leur soutien et encourage les autres producteurs à rejoindre cet effort collectif.

## Veux-tu que chaque betterave soit prise au sérieux ?

Un boulot captivant en équipe, avec une mission claire : une rémunération juste pour nos producteurs.



flexible

autonome

rigoureux(se)

travail en équipe

passion pour le milieu agricole



**Betteraviers belges – Belgische bietentelers**

Organe mensuel de la Confédération des Betteraviers Belges asbl CBB  
Boulevard Anspach 111 / 10 • 1000 Bruxelles  
T. 02 513 68 98 • F. 02 512 19 88 • [www.cbb-belgium.be](http://www.cbb-belgium.be) • [lebetteravier@cbb.be](mailto:lebetteravier@cbb.be)

#### COLOPHON

Editeur responsable: Hendrik Vandamme, Président de la CBB

Edition et publicité: Isabelle Roelandts

Responsable de la technique betteravière: IRBAB Tirlemont

Imprimerie: Antilope De Bie

Abonnement annuel: Belgique € 24,00 • UE € 44,00 • Hors UE € 54,00  
IBAN BE 70 1031 0384 3925 • TVA BE 0445.069.157

*Suivez-nous!*

LinkedIn



Facebook



Instagram

